

GRUPE
SNEF



RAPPORT FINANCIER 2019

SOMMAIRE

- Rapport de Gestion
- Plan de Vigilance
- Rapport sur les Facteurs de Risque
- Déclaration de Performance Extra-Financière
- SNEF SA, Etats financiers consolidés annuels 31 décembre 2019



RAPPORT de **Gestion**

Activité du Groupe et évolution prévisible sur l'exercice 2020

Nous clôturons l'exercice 2019 avec une production consolidée de 1 486 M€, en progression de 4% par rapport à 2018 et un EBITDA consolidé de 95 M€, soit 6,4%.

Pour la quatrième année consécutive, le Groupe Snef enregistre une forte croissance et une amélioration de sa rentabilité, s'inscrivant dans une bonne dynamique, dans la continuité du plan de transformation (Projet Phare) de 2014 et 2015.

Sur l'exercice 2019 à périmètre constant, notre carnet de commandes a progressé de près de 11%, pour s'établir à plus de 1,6 milliard d'euros.

Avant la crise sanitaire qui nous affecte aujourd'hui, le Groupe Snef anticipait une progression d'activité pour l'exercice 2020, supérieure à 3%. L'arrêt brutal lié à la crise du Covid-19 a stoppé notre ambition de progression.

Face à cette crise inédite, nous avons fait le choix de l'emploi, souhaitant préserver notre corps social et notre entreprise. Chaque jour, tous nos responsables, montrant une cohésion et un esprit d'entreprise sans faille, sont sur le pont afin d'assurer l'emploi du plus grand nombre de nos salariés et de maintenir un haut niveau de service à nos clients, chaque fois que les conditions d'hygiène et de sécurité nous permettent de maintenir notre activité.

Cependant, l'arrêt de l'économie engendrera pour nous un impact négatif sur chiffre d'affaires que nous anticipons de 15% à 20%. L'année 2020 sera une année blanche mais le Groupe Snef a les moyens financiers de faire face à cette crise inattendue. L'essentiel pour nous sera de préserver notre entreprise et servir nos clients.

Nous travaillons d'ores et déjà à l'après. Cela se concrétise par des plans de reprise d'activité, ainsi que par le lancement d'un projet d'entreprise baptisé Projet « Rebond », qui devrait mobiliser un grand nombre de collaborateurs jusqu'au 31 décembre 2020.

Le Groupe Snef a la chance d'avoir un excellent métier au cœur de la révolution énergétique et de la transformation numérique. Le travail de diversification métier, d'intégration de l'ingénierie et surtout de développement des nouvelles technologies, mené ces dernières années, nous positionne aujourd'hui pour réussir ce « Rebond » que nous anticipons pour les années à venir.

Le Groupe Snef a toujours cultivé ces valeurs humaines qui font aujourd'hui notre force. La crise aura révélé nos talents. La cohésion, l'esprit d'équipe et le partage de valeurs entrepreneuriales fortes seront nos atouts pour les mois et années qui viennent.

Activité en matière de recherche et développement

Le Groupe Snef poursuit son effort de Recherche & Développement, en particulier dans les activités logées dans la Business Unit Snef Lab qui réunit près de 500 collaborateurs dont une vingtaine de Docteurs.

Comptes annuels

Le chiffre d'affaires de Snef est de 790 586 milliers d'euros pour un résultat net de 8 507 milliers d'euros.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice 2019

Depuis le début de l'exercice 2020, nous avons procédé à l'acquisition de la société Steam Power Delta regroupant les activités d'Auxiliaires Electriques qui avaient été reprises par General Electric à Alstom en 2014..

L'épidémie mondiale de Covid-19 impacte les activités du Groupe sur les premiers mois de l'exercice 2020. Le Groupe met tout en œuvre pour préserver la santé de ses collaborateurs et répondre aux besoins de ses clients. L'ampleur et la durée de la pandémie n'étant pas connues à la date d'établissement de ce document, il n'est pas possible d'évaluer avec précision les impacts pour le Groupe.

Les principaux risques identifiés sont : décalages de réalisations et dégradation des niveaux de marge sur projets, ralentissement économique, financement et respect du ratio bancaire, augmentation du taux de défaillance des clients. L'analyse réalisée à ce jour ne met pas en évidence d'impact matériel aux bornes du Groupe. Un suivi de l'évolution de la pandémie est réalisé pour en évaluer les effets et mettre en place les procédures qui permettront d'en limiter les impacts.

Proposition d'affectation des résultats

L'exercice écoulé fait apparaître un résultat net de 8 506 582 euros et un Report à Nouveau de 49 088 379 euros.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2019 de la manière suivante :

- A la distribution de dividendes : 10 399 634 euros (montant à ajuster en fonction du nombre d'actions auto-détenues au jour de la distribution).

Le montant distribué sera éligible à l'abattement de 40% bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158-3-2° du Code générale des impôts.

Conformément aux prescriptions de l'article 243 Bis du C.G.I., il est rappelé que les distributions de dividendes intervenues au cours des trois derniers exercices sont les suivantes :

- Exercice clos le 31 décembre 2016 : 3 € par action* soit 4 311 867 Euros de distribution de dividendes.
- Exercice clos le 31 décembre 2017 : 4 € par action* soit 5 942 648 Euros de distribution de dividendes.
- Exercice clos le 31 décembre 2018 : 7 € par action* soit 10 399 634 Euros de distribution de dividendes.

* Montants éligibles à l'abattement de 40% bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158-3-2° du Code générale des impôts.

Dépenses et charges non fiscalement déductibles

Il est précisé, en application de l'article 223 quater du Code général des impôts, que les comptes de l'exercice font apparaître une somme de 111 026 euros, correspondant à des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées aux articles 39-4 et 39-5 du même code.

Par conséquent, l'impôt supporté à raison de ces dépenses et charges s'élève à 37 009 euros.

Comptes consolidés

Le chiffre d'affaires du Groupe Snel est de 1 486 millions d'euros pour un résultat net de 12,8 millions d'euros.

Dettes fournisseurs et clients

En application des articles L.441-6-1 et D.441-1 du code de commerce, nous vous indiquons ci-après les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients, notamment :

Fournisseurs

01 SNEF 2019	Article D.441 I. - 1° Factures <u>recues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	50 696	5 311	396	169	1 264	7 140
Montant total TTC des factures concernées (en 000 euros)	88 264	6 699	1 270	507	809	9 284
Pourcentage du montant total TTC des achats de l'exercice	14,96%	1,14%	0,22%	0,09%	0,14%	1,57%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues						2 883
Montant total TTC des factures exclues (en 000 euros)						26 887
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		Les délais de règlement couvrent de 30 jours à 45 jours fin de mois suivant les accords dérogatoires négociés avec certains de nos fournisseurs				

Clients

01 SNEF 2019	Article D.441 I. - 1° Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	20 567	2 527	1 016	703	2 920	7 166
Montant total TTC des factures concernées (en 000 euros)	180 684	21 939	11 064	4 592	17 697	55 291
Pourcentage du montant total TTC du chiffre d'affaire de l'exercice	17,25%	2,09%	1,06%	0,44%	1,69%	5,28%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues						1 822
Montant total TTC des factures exclues (en 000 euros)						11 786
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		Accord contractuel ou délai légal - Article 441-6 dans un délai maximum de 60 jours.				

Succursales SNEF

La liste des succursales de SNEF figure en annexe au présent rapport.

Filiales et participations

▪ **Prises de participation au cours de l'exercice écoulé**

Au cours de l'exercice écoulé, la société a acquis directement ou indirectement des participations dans les sociétés suivantes :

- BIOKEEP, société par actions simplifiée au capital de 20.000 euros, dont le siège social est situé avenue Auguste et Marius Peyre ZI de la Grand'Colle, Port-de-Bouc 13110, et dont le numéro unique d'identification est 848 438 982 R.C.S. Aix-en-Provence ;
- WATT DESIGN & BUILD, société par actions simplifiée au capital de 300.000 euros, dont le siège social est situé 49-51 rue François 1er, Paris 75008, et dont le numéro unique d'identification est 537 819 989 RCS Paris.

Résultats et activité des filiales et des sociétés contrôlées au cours de l'exercice écoulé

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-6 alinéa 2 du Code de commerce, figurent en annexe les informations relatives à l'activité et au résultat des filiales de la société.

Détention du capital social par les salariés

A la clôture de l'exercice écoulé, les actions détenues par les salariés de la société représentaient plus de 3% du capital social.

En conséquence, il n'y a pas lieu de proposer, en application de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, une augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Gouvernement d'entreprise

▪ **Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux**

- **Jean-Pierre DREAU**

Président de SNEF
Président de Société Financière du Steir
Censeur de Lyonnaise de Banque
Censeur des Ets Fouré Lagadec et Cie
Censeur de Tribord
Administrateur d'ImSAT (Roumanie)
Administrateur de Mapicer (Maroc)
Administrateur d'Energy Power (Brésil)
Administrateur de SNEF Serviços E Montagens (Brésil)
Administrateur de Watt Real Estate Management

- **Stéphane CORTEEL**

Directeur Général de Snef
Président de Snef Monaco
Président de Snef Polska (Pologne)
Président et administrateur de S&B Nuclear (UK)
Président et administrateur de Watt Real Estate Management
Administrateur des Ets Fouré Lagadec et Cie
Administrateur d'Imsat (Roumanie)
Administrateur de Brinel (Roumanie)
Administrateur d'Energ Power (Brésil)
Administrateur de Snef Serviços E Montagens (Brésil)
Président de Giulia SAS
Président de Romain SAS
Président du Super G SAS

- **Hervé GUILLOU**

Administrateur de Snef SA
Président du Conseil d'Administration de Naval Group
Membre du Conseil de Surveillance de BE Mauric
Membre du Conseil d'Administration de COMEX SA
Membre du Conseil d'Administration du CICS
Président du Groupement des Industries des constructions navales (GICAN)
Membre du Conseil d'Administration des Chantiers de l'Atlantique
Membre du Conseil d'Administration de la société italienne NAVIRIS

- **Patricia DAMERVAL**

Administrateur de Snef SA
Administrateur de Covivio Hotels (ex Foncière des Murs)
Administrateur de Adagio SAS
Représentant permanent de PV-CP Gestion Exploitation au sein du Conseil d'administration du GIE PV-CP Services
Représentant permanent de Pierre & Vacances Tourisme Europe au sein du Conseil d'administration de la SA PV-CP Distribution
Représentant permanent de la SA PV-CP Distribution au sein du Conseil d'administration de la SA Sogire
« Director » de PV-CP China Holding B.V. (Pays-Bas)
« Supervisor » de Beau Village Tourism Development Ltd (Chine)
Membre du Conseil d'administration de la Fondation d'Entreprise Groupe Pierre & Vacances Center Parcs
Membre du Conseil d'administration de la Fondation Ensemble

- **Financière du Steir représentée par Isabelle DREAU**

Administrateur de Snef SA
Administrateur d'Imsat (Roumanie)
Administrateur de Brinel (Roumanie)
Administrateur de Tribord
Administrateur de Fouré Lagadec
Administrateur de Banque Populaire Méditerranée
Conseillère de la Banque de France Région PACA

- **Lucie Maurel Aubert**

Administrateur de Snef SA
Vice-présidente Rothschild Martin Maurel Associés
Membre du conseil de surveillance Rothschild & Co
Administrateur de Plastic Omnium
Vice-présidente d'AFB
Administrateur du Fonds de dotation du Grand Paris Express
Vice-présidente du Festival d'Aix

- **Guy Lacroix**

Administrateur de Snef SA
Président du SERCE : syndicat des entreprises de la transition énergétique et numérique depuis 2015
Président du Fonds de dotation de IAE Paris La Sorbonne depuis 2018
Président de GLX Consulting
Administrateur du Groupe AKKA Technologies depuis 2011 – Bruxelles
Administrateur BBOXX depuis 2018 – Londres
Vice-président et administrateur de la FNTP depuis 2010
Membre du Conseil de Surveillance de la société Demeter Partners depuis 2016
Administrateur CEPS - Centre d'Etudes Prospectives et Stratégiques depuis 2015
Administrateur ESME – Ecole Spéciale de Mécanique et d'Electricité depuis 2011

Vous trouverez en annexe au présent rapport :

- (i) un tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des derniers exercices, tel que prévu par l'article R. 225-102 du Code de commerce (annexe 1),
- (ii) la liste des succursales de la société (annexe 2),
- (iii) les informations relatives à l'activité et au résultat des filiales (annexe 3),
- (iv) le plan de vigilance (annexe 4).

ANNEXES DU RAPPORT DE GESTION

Annexe 1 : Tableau des résultats de la société (SNEF S.A.) au cours des cinq derniers exercices, tel que prévu par l'article R. 225-102 du Code de commerce

ETABLI EN EUROS 31/12/19						
Nature des indications	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	
Capital en fin d'exercice						
Capital Social	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Nombre des actions ordinaires existantes	1 485 662	1 485 662	1 485 662	1 485 662	1 485 662	1 485 662
Opérations et résultats de l'exercice						
Chiffres d'affaires hors taxes	636 302 715	714 808 047	760 976 675	750 372 746	790 585 765	790 585 765
Résultats avant impôts, part des salariés et dotations aux amortissements et provisions	20 790 222	33 486 410	9 650 635	17 890 297	39 877 401	39 877 401
Impôts sur les bénéfices	-	603 859	152 009	2 041 535	4 435 113	4 435 113
Part des salariés	-	259 215	459 525	1 073 151	1 937 728	1 937 728

ETABLI EN EUROS 31/12/19						
Nature des indications	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	
Résultats par action						
Résultat après impôts, part des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	15	23	6	10	23	23
Résultat après impôts, part des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2	5	4	7	7	7
Résultat distribué	2 922 656	4 311 867	5 942 648	10 399 634	10 399 634	10 399 634
Dividendes attribués à chaque action	2	3	4	7	7	7
Personnel						
Effectif moyen salariés employés	5 336	5 256	5 267	5 527	5 308	5 308
Masses salariales	162 518 073	164 189 956	172 001 651	181 878 594	185 824 957	185 824 957
Avantages sociaux (Sécu Sociale, œuvres sociales)	96 357 139	97 253 118	100 930 914	108 437 862	110 547 099	110 547 099

Annexe 2 : Liste des succursales de la société SNEF S.A.

Localisation	Adresse	SIRET	Greffe
AIX EN PROVENCE	125 rue Gustave Eiffel 13290 Aix-en-Provence	01443	RCS Aix-en-Provence
AUBENAS	42 boulevard Jean Mathon 07200 Aubenas	01260	RCS Aubenas
AVIGNON	25 rue Claude André Paquelin 84000 Avignon	01682	RCS Avignon
BAGNOLS SUR CEZE	ZI du Berret, Chemin Rural 62 Berret à Hermitage 30200 Bagnols sur Ceze	00593	RCS Nimes
BERRE L ETANG	La Gare et la Molle 13130 Berre l'Etang	00783	non/SRJT
BREST	ZI Port, 6 rue Jean Chevillotte 29200 Brest	00130	RCS Brest
BRON	ZAC du Chene, 11 allées Général Benoist 69500 Bron	00361	RCS Lyon
CAYENNE	16 avenue Jean Galmot - C/ Auditeurs Associés Outre Mer 97300 Cayenne	01609	GTC Cayenne
CHÂTEAU ARNOUX SAINT AUBAN	Saint Auban - Les Blaches Gombert Rue Louis Auguste Blanqui	01047	RCS Manosque
CHAUMONT	ZI de la Dame Huguenotte, Rue des Frères Garnier 52000 Chaumont	01088	RCS Chaumont
CHERBOURG EN COTENTIN	ZI Route de Beaumont, rue Lech Walesa 50120 Cherbourg-en-Cotentin	00247	RCS Cherbourg
CLEON	ZA du Moulin 76410 Cléon	00627	RCS Rouen
COLOMBES	46 avenue Kléber, Bat Les Courlis 92700 Colombes	01484	RCS Nanterre
COURNON D'AUVERGNE	25 rue Dieudonné Costes 63800 Courmon d'Auvergne	01641	RCS Clermont-Ferrand
CUINCY	ZAC Haute Rive 59553 Cuincy	00882	RCS Douai
DIGULLEVILLE	ZI Digueville 50440 La Hague	00502	RCS Cherbourg
DRAGUIGNAN	ZI St Hermentaire, 382 boulevard Caussemille 83300 Draguignan	01179	RCS Draguignan
DUNKERQUE	361 avenue de la Dordogne 59640 Dunkerque	01518	RCS Dunkerque
DUNKERQUE	ZAC du Pont Loby, Rue du Luxembourg 59640 Dunkerque	00858	RCS Dunkerque
ENNEVELIN	ZAC de la Broye, Rue du Moulin 59710 Ennevelin	01468	RCS Lille Métropole
FOS SUR MER	ZI La Feuillane Lot 74 13270 Fos sur Mer	01666	RCS Salon de Provence
GARDANNE	ZI Avon Lotissement 449 13120 Gardanne	01039	RCS Aix-en-Provence
GENNEVILLIERS	1er étage, 10-12 boulevard Louise Michel 92230 Gennevilliers	01575	RCS Nanterre
HENNEBONT	ZAC du Parco, Avenue Lavoisier 56700 Hennebont	01054	RCS Lorient
HOERDT	ZA du Ried, 8 rue Gutenberg 67720 Hoerd	00981	RCS Strasbourg
ISSY LES MOULINEAUX	65 rue Camille Desmoulins 92130 Issy-Les-Moulineaux	01674	RCS Nanterre
ISSY LES MOULINEAUX	2-4 Boulevard des Iles, Immeuble Arc en Ciel 92130 Issy-Les-Moulineaux	01583	RCS Nanterre
JOUE LES TOURS	ZAC de la Liodière, 30 rue de la Liodière 37300 Joue les Tours	01112	RCS Tours
LA SENTINELLE	Parc d'Activité de l'Aérodrome Ouest 59174 La Sentinelle	01153	RCS Valenciennes
LA SEYNE SUR MER	ZA Jean Monnet Sud, 147 avenue de Rome 83500 La Seyne sur Mer	01187	RCS Toulon
LA SEYNE SUR MER	Camp Laurent 83500 La Seyne sur Mer	00551	RCS Toulon
LACQ	Route de Pau 64170 Lacq	00460	RCS Pau
LE HAVRE	124 rue de la Pique en Mare 76620 Le Havre	01690	RCS Le Havre
LE PETIT QUEVILLY	2 rue André Breancon 76140 Le Petit Quevilly	00031	RCS Rouen
LOUDEAC	ZI du Bois Taillant, rue Becquerel 22600 Loudeac	01245	RCS Saint-Brieuc
MARGUERITES	7 avenue de la Gare 30320 Marguerittes	01096	RCS Nimes

Localisation	Adresse	SIRET	Greffe
MARSEILLE	136 avenue des Aygaldes 13015 Marseille	01591	RCS Marseille
MARSEILLE	87 avenue des Aygaldes 13015 Marseille	00155	RCS Marseille
MARSEILLE	2 bis Boulevard Euroméditerranée, Quai d'Arenc 13002 Marseille	01757	RCS Marseille
MARSEILLE	Ilôt C, 5-7 rue du Devoir 13015 Marseille	01708	RCS Marseille
MARTIGUES	3 allées André Marie Ampère 13500 Martigues	00965	RCS Aix-en-Provence
MAUGUIO	ZAC de Fréjorgues Est, 81 rue du Salaison 34130 Mauguio	00940	RCS Montpellier
MAUREPAS	5 rue Claude Bernard 78310 Maurepas	01427	RCS Versailles
MAUVES	Zone Industrielle 07300 Mauves	01302	RCS Aubenas
MERIGNAC	8 rue Henry Le Chatelier 33700 Merignac	01419	RCS Bordeaux
METZ	11 rue des Drapiers 57070 Metz (57463)	01542	RCS Metz
MOIRANS	Cent'alp, 178 Mayoussard 38430 Moirans	01211	RCS Grenoble
MONDEVILLE	6 rue Jacques Daguerre 14120 Mondeville	01237	RCS Caen
NICE	11 Chemin de la Glacière 06200 Nice	01500	RCS Nice
POISSY	30 rue Gustave Eiffel 78300 Poissy	00874	RCS Versailles
PULVERSHEIM	17 allée Robert Schuman, Aire de la Thur 68840 Pulversheim	00726	RCS Colmar
QUIMPER	1 rue Alice Richard 29000 Quimper	00999	RCS Quimper
RAMBOUILLET	8 rue Claude Chappe 78120 Rambouillet	01310	RCS Versailles
RENNES	ZI du Sud Est, 5 rue du Noyer 35000 Rennes	01344	RCS Rennes
ROUSSET	ZI Parc Club 13790 Rousset	00775	RCS Aix-en-Provence
RUFFEY LES ECHIREY	ZA Ruffey, 4 allées des Nouratons 21490 Ruffey Les Echirey	01377	RCS Dijon
SAINT HERBLAIN	37 boulevard François Mitterand, BP 90364 44816 Saint Herblain Cedex	01617	RCS Nantes
SAINT HERBLAIN	ZI Légère, rue Bobby Sands 44800 Saint Herblain	00346	RCS Nantes
SAINT NAZAIRE	192 rue de Trignac 44600 Saint-Nazaire	00098	RCS Saint-Nazaire
SAINT NAZAIRE	Boulevard des Apprentis 44600 Saint Nazaire	01435	RCS Saint-Nazaire
SAINT PAUL LES DURANCE	ZAC de Rourabeau Lot n°10 13115 Saint Paul Les Durance	00601	RCS Aix-en-Provence
SAINT PRIEST	Batiment J, 50 rue Jean Zay 69800 St Priest	01534	RCS Lyon
SAINT VALERY EN CAUX	ZI du Plateau Ouest Lot n° 13, 10 rue Marcel Delepine 76460 St Valery en Caux	01559	RCS Rouen
SAVIGNY EN VERON	Parc d'Activité du Véron, Rue du Futreau 37420 Savigny En Véron	01526	RCS Tours
TOULOUSE	3 chemin des Daturas, 2e étage 31200 Toulouse	01401	Non
TOULOUSE	3 chemin des Daturas, 1e étage 31200 Toulouse	01393	RCS Toulouse
TREMBLAY	Paris Nord 2, 13 rue de la Perdrix 93290 Tremblay en France	01229	RCS Bobigny
VAISON LA ROMAINE	Av Marcel Pagnol 84110 Vaison La Romaine	00585	RCS Avignon
VALENCE	420 avenue de Chabeuil 26000 Valence	01252	RCS Romans
VALENCE	112 Chemin de la Forêt aux Martins 26000 Valence	01633	RCS Romans
VERSAILLES	Immeuble le Colbert, 143 bis rue Yves Le Coz 78000 Versailles	01625	RCS Versailles
VINEUIL	150 rue le Verrier 41350 Vineuil	00866	RCS Blois
VITROLLES	ZAC de l'Anjoly, 69 boulevard de l'Europe 13127 Vitrolles	01351	RCS Salon de Provence
VITROLLES	17 ZI Sixième Avenue, 19 rue de Berlin 13127 Vitrolles	01294	RCS Salon de Provence
VITROLLES	Parc SWEN, Chemin de la Bastide Blanche Bâtiment D 13127 Vitrolles	01724	RCS Salon de Provence

Annexe 3 : Informations relatives à l'activité et au résultat des filiales

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-6 alinéa 2 du Code de commerce, figurent en annexe les informations relatives à l'activité et au résultat des filiales de la société sont présentées dans les états financiers de la société SNEF S.A.



PLAN de **Vigilance**

Dans le cadre de l'entrée en vigueur de la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, nous vous présentons ci-après le Plan de vigilance mis en place au sein du Groupe SNEF.

Ce Plan de vigilance comporte des mesures concrètes de vigilance propres à permettre l'identification des risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes et l'environnement, résultant des activités du Groupe SNEF.

Il se compose :

1- D'un Code de Conduite :

- Document essentiel que tous les salariés du Groupe doivent s'approprier, il a été communiqué et signé par tous nos cadres dirigeants ayant reçu une délégation de la Direction Générale, et par signature électronique par tout notre personnel ayant un accès sur notre système d'information (cadres / personnel administratifs, etc...). Pour tous les nouveaux embauchés, il est présent dans le livret d'accueil. La signature du Code de Conduite est un engagement naturel de chacun au respect des règles qui ont toujours prévalu dans notre entreprise.

Ce Code de Conduite prévoit notamment des règles strictes en matière d'évaluation et de maîtrise des risques et d'éthique du comportement tant concernant les droits des salariés que le respect de l'environnement et de la sécurité des personnes.

Il rappelle nos procédures de contrôle interne permettant d'évaluer et d'assurer le respect des mesures mises en place.

- Dispositif de Formation : un E-Learning sera proposé à compter en 2020 avec la réalisation d'un test Compliance à l'issue de la formation et ciblera les communautés suivantes :
 - Directeurs régionaux
 - Responsables de services
 - Chargés d'affaires
 - Acheteurs
 - Commerciaux
 - Nouveaux embauchés
- Régime de Sanction : tout manquement au Code de Conduite fera l'objet de sanctions. Ces sanctions seront analysées au cas par cas.

2- D'un Code de Conduite Fournisseurs et d'évaluation des tiers :

Une campagne de signature du Code de Conduite Fournisseurs a été lancée en 2018 par le service Achats du Groupe. Seuls les fournisseurs ayant signé le Code de Conduite travailleront avec le Groupe SNEF. Pour les autres, les comptes seront fermés. Les conditions générales d'Achat et de Vente ont été modifiées pour prendre en compte les nouvelles dispositions.

3- D'un dispositif d'Alerte :

Le Groupe SNEF a mis en place un dispositif d'alerte professionnelle. Ce dispositif permet à tout collaborateur du Groupe de signaler à son employeur les comportements illicites dont il/elle aurait connaissance exclusivement dans les domaines :

- financier ;
- comptable ;
- bancaire ;
- de lutte contre la corruption ;
- de lutte contre les pratiques anticoncurrentielles ;
- de lutte contre les discriminations et le harcèlement au travail ;
- de la santé, l'hygiène et la sécurité au travail ;
- de la protection de l'environnement.

Bien que le dispositif d'alerte professionnelle permette de signaler anonymement des comportements fautifs, les personnes utilisant ce dispositif sont encouragées à s'identifier.

Une procédure d'alerte a été mise en place notamment par la création d'un comité de réception et d'un comité de délibération garantissant la confidentialité du traitement du signalement et une réponse adaptée.

4- D'un Compliance Office

Il existe six Compliance Officers au sein du Groupe SNEF : un Compliance Officer Groupe et un Compliance Officer dans chacune de nos filiales autonomes (Afrique, Brésil, Roumanie, Ekium, Fouré Lagadec). Il existe un dispositif d'alerte, des lignes téléphoniques et des adresses emails spécifiques permettant le recueil des alertes.

RAPPORT sur les Facteurs de Risque



Nous poursuivons notre travail d'amélioration continue dans la maîtrise des risques que nous classifions selon 4 axes :

- risques relatifs aux marchés financiers,
- risques industriels et environnementaux,
- risques d'engagement,
- risques de réalisation.

Risques relatifs aux marchés financiers

Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le Groupe Snef a recours à des instruments financiers, de type swap de taux, garanties de taux plafonds (CAP), contrats à terme ou swap de devises étrangères, exceptionnellement d'options.

Sauf à déboucler une opération par anticipation, le Groupe Snef n'a aucun instrument financier non adossé à un financement à taux variable ou un contrat signé en devises, que nous pourrions qualifier de spéculatif.

Pour les activités du Groupe en France, la gestion des risques relatifs à la gestion de trésorerie et aux instruments financiers est centralisée au service Trésorerie du Groupe ; aucune décision relative à ces domaines ne peut être prise dans les agences et filiales.

Les règles qui régissent la politique de financement sont déterminées par la Direction Générale et présentées au Conseil d'administration tous les trimestres. La liste des instruments financiers figure en annexe des compte consolidés.

Dans les pays étrangers, la gestion des risques relatifs à la gestion de trésorerie est dévolue aux filiales locales dites de « plein exercice » (Roumanie, Brésil) dans une limite fixée par les services centraux, aucun emprunt ou instrument financier ne pouvant être souscrit sans autorisation du Conseil d'administration de ces filiales. Dans toutes les autres filiales, la trésorerie est gérée par le siège.

Les éventuels excédents de trésorerie sont gérés dans le cadre d'un cash pooling international, toutes les positions étant compensées quotidiennement en France et selon un rythme hebdomadaire à l'international. Les placements sont réalisés sous forme de dépôts ou de compte à terme rémunérés. Nous nous attachons à réduire les volumes en devises locales.

La gestion de trésorerie est assurée avec un pool de 10 banques dont 4 principales. Toutes les positions et les flux sont contrôlés par le trésorier du Groupe.

i. Risques de change

Le Groupe impose à toutes les entités une couverture des opérations en devises, par rapport à la monnaie fonctionnelle locale. La gestion des monnaies se fait par projet.

Le Groupe reste exposé au risque de change sur le résultat net des filiales localisées en dehors de la zone Euro, l'investissement étant quant à lui le plus souvent en Euros.

Toutes les lignes de dette à moyen terme sont contractées par la société Snef en France, en euros, qui assure la liquidité des filiales à l'étranger via des conventions de trésorerie intra-groupe. Il en résulte que l'impact sur le Compte de Résultat des financements est peu sensible au taux de change. En revanche, l'exposition liée aux actifs à long terme s'en trouve accrue.

Le Groupe Snef détaille son exposition au risque de change en annexe des états financiers consolidés annuels.

ii. **Gestion du risque de taux**

La politique du Groupe est la couverture des opérations de financement à moyen terme contractées à taux variable pour les passer à taux fixe. Les opérations courantes ne sont pas couvertes. La politique de couverture est présentée en annexe des états financiers consolidés annuels.

iii. **Gestion du risque de liquidités**

Toutes les opérations à moyen et long terme sont financées par des lignes d'endettement de maturité longue, selon un programme de financement structuré, redimensionné au cours de l'exercice 2018, ainsi que par l'émission d'Euro PP in fine à 7 ans.

Les lignes de moyen et long terme sont dimensionnées en début d'année afin de prendre en considération les investissements à venir, ainsi que le remboursement des lignes déjà en place.

Les fluctuations de trésorerie sont couvertes par des opérations à court terme négociées chaque année pour un montant 2 fois supérieur au besoin maximum estimé.

iv. **Risques de crédit**

Le risque de crédit vise le risque de défaut d'une contrepartie face à ses engagements ou à l'encaissement des créances.

Toutes les semaines, l'exposition au risque de crédit (travaux en cours + créances) est portée à la connaissance des responsables d'agence et à la Direction Générale. Le Groupe Snef n'a aucune exposition supérieure à 10 M€, hormis avec trois clients qui représentent une exposition d'environ 50 M€.

Les créances clients sont suivies par une cellule de Crédit Management chargée de s'assurer que les relances sont correctement réalisées par les agences et filiales.

Le Groupe Snef a récemment mis en place une politique d'acompte renforcée visant un niveau d'acompte moyen supérieur à 10% ; il est à ce jour de 2%, stable par rapport à 2018.

L'ouverture d'un compte client est systématiquement soumise à la validation du service de Credit Management centralisé qui attribue une notation de solvabilité sur la base des éléments financiers transmis et d'études réalisées par la société.

Depuis 5 ans, la cellule Credit Management a été renforcée. Les principales créances sont relancées par une équipe de credit managers dédiés, en lien avec les responsables locaux.

Depuis l'année dernière, les prérogatives de la cellule Credit Management ont été élargies à la gestion des Travaux en Cours, avec une approche systématique de tous les projets présentant des Travaux en Cours supérieurs à 5 000 €, toujours en lien avec les responsables locaux.

v. **Cours de matières premières**

Les opérations d'achats de matières premières (environ 50 M€) sont impactées par les fluctuations du cours du cuivre et du pétrole.

Dès signature des affaires significatives, les agences ont l'obligation de procéder aux réservations de cuivre par anticipation d'achats ainsi programmés afin d'atténuer le risque du cours. La plupart des contrats font l'objet de clauses de révision de prix.

Ce sujet est particulièrement d'actualité, le cuivre connaissant de fortes variations depuis plusieurs mois. Le prix du cuivre est porté à la connaissance des responsables, et ce chaque jour.

Risques industriels et environnementaux

i. Conception/Réalisation

Pour l'ensemble de nos installations, nous fournissons une garantie de bonne fin, ainsi qu'une garantie annuelle, biennale ou décennale (en France) selon le type d'ouvrage réalisé.

Au-delà de l'impact commercial, le risque inhérent à nos activités peut avoir des conséquences financières matérielles.

Le Groupe Snef s'efforce de minimiser les risques de conception et de réalisation par le recrutement de personnel qualifié, la formation et une politique d'habilitation large ; enfin par la mise en place de procédures Qualité qui permettent un contrôle systématique du travail à tous les stades.

La politique de qualification professionnelle technique et managériale répond à cet objectif de réduction de l'exposition au risque professionnel inhérent à notre métier.

L'ensemble de notre personnel concerné suit une formation continue spécifique.

Enfin nous disposons d'une couverture d'assurances dans le cadre de la Responsabilité Biennale et Décennale (dans les pays où elle s'applique).

Nous intervenons de plus en plus en amont des affaires, dès la phase de conception du projet. Dans les secteurs concernés, nous avons mis en place des équipes d'ingénieurs, dédiées à ce type de projets.

Le risque de Conception/Réalisation est accru dans la Business Unit Snef Concept, qui réunit nos entreprises d'ingénierie.

Des procédures spécifiques à cette Business Unit ont été déployées afin de réduire l'exposition du Groupe.

Un programme d'assurance spécifique au volet Responsabilité Civile Professionnelle a été mis en place dans la Business Unit Snef Concept.

Nous travaillons actuellement à la systématisation des procédures de traçabilité dans les matériels et opérations sensibles. Un logiciel sera déployé en fin 2020.

ii. Environnement d'intervention

La nature de nos travaux nous conduit à côtoyer des environnements en milieu occupé ou en activité. Nos interventions peuvent donc avoir un impact direct matériel ou immatériel sur des installations dont nous ne sommes pas propriétaires. La multiplicité des interventions (plus de 47 000 par an) accroît ce risque.

Le système de management basé sur la compétence mais aussi la présence d'un commandement de terrain autonome vise à réduire ce risque.

En outre, la politique de gestion contractuelle prévoit une limitation de responsabilité chaque fois que possible.

Enfin dans la gestion des polices d'assurances, nous privilégions la couverture des grands risques plutôt que la fréquence, par le cumul de plusieurs lignes qui assure une couverture élevée, même avec un niveau de franchise élevé.

Pour tous les chantiers significatifs où la maîtrise d'ouvrage n'a pas souscrit de police en Tous Risques Chantiers, nous souscrivons notre propre police. A ce titre, nous disposons d'un contrat cadre de tirage, auprès de notre compagnie d'assurance.

iii. Exposition de nos salariés

Nos salariés sont appelés à travailler dans des environnements clients les exposant à divers risques pour la santé. Par nos Documents Uniques d'Evaluation des Risques Professionnels, par nos analyses de risques travaux (analyses de risque en vue de l'établissement de Plans de Prévention, nos PPSPS (Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé)), nous identifions ces dangers, évaluons ces risques et mettons en œuvre les moyens de prévention et de protection adaptés. Ces éléments sont fournis aux services de santé au travail au travers de « fiches d'exposition » afin qu'un suivi médical approprié soit mis en œuvre. Ces aspects sont particulièrement suivis pour nos activités dans les secteurs de l'industrie, de l'industrie chimique, du nucléaire.

Le service de médecine du travail interne du Groupe travaille en étroite collaboration avec le service de Qualité et Sécurité afin d'identifier au mieux les situations d'exposition de nos salariés.

Enfin, la politique de prévention, protection collective et individuelle, conjuguée à une implication forte de l'encadrement des chantiers concourt à la minimisation des risques d'exposition.

Notre système de management de la santé est certifié OHSAS18001 : 2017 et/ou MASE pour l'ensemble de nos entités. Il est de plus certifié CEFRI pour nos activités nucléaires.

Risque d'engagement

i. Erreur de chiffrage

Le Groupe Snef réalise près de 150 000 chiffrages par an et s'expose de ce fait à un risque d'erreurs ou d'omissions. Près de 45 % des affaires étant au forfait, le Groupe Snef se retrouve lié contractuellement sur le prix.

Le Groupe Snef s'efforce de réduire ce risque d'engagement inhérent à son activité de service par la mise en place d'habilitations au chiffrage, de doubles contrôles et d'un processus de validation informatique (workflow) qui assure la traçabilité. Enfin, le système d'information est intégré, du devis à la comptabilité, ce qui réduit le risque d'erreur ou d'omission. Snef dispose d'un logiciel de chiffrage pour tout le Groupe. Plus de 1 000 salariés sont formés.

Depuis 2013, le système de délégation fait remonter tous les chiffrages supérieurs à 2,5 M€ ou présentant un facteur de risque particulier au niveau d'un Comité d'Engagement National qui dispose d'une revue d'offre détaillée pour valider un devis. Le comité d'engagement intervient en 3 étapes, pour autoriser le chiffrage d'une affaire (procédure de Go/No Go), pour valider le devis ; enfin, pour s'assurer que le contrat est équilibré.

Pour chaque projet, une revue d'offre est présentée au comité, accompagnée d'une analyse des facteurs de risques, d'un chiffrage des risques et opportunités, et d'une courbe de trésorerie.

Le comité réunit 5 Directeurs Généraux Adjoints, et lorsque nécessaire, le Contract Management.

Le contrôle a priori est doublé d'une analyse a posteriori des écarts entre les devis et le résultat final des affaires. La courbe des écarts moyens et l'analyse des divergences les plus significatives permettent de compléter le travail de revue mensuelle des agences.

A ce titre, dès 2014, le Groupe a souhaité renforcer le contrôle des affaires en mettant en plus un Comité de Suivi chargé d'identifier les affaires à risque, autour d'une procédure de PMO, et de suivre les dossiers difficiles. Le travail du comité de suivi est étroitement lié à celui du contract management.

Un département Risque Management a été créé en 2016 ; il gère le Comité d'Engagement, le Comité de Suivi, ainsi que les équipes d'audit. Ce département rapporte à la Direction Générale, ainsi qu'au Comité d'Audit du Conseil d'Administration.

ii. **Dépendance**

Le Groupe Snef a mené une stratégie de diversification géographique, métier, et marché, tout en veillant à réduire sa concentration d'affaires chez ses grands clients.

En 2019, six clients représentaient plus de 30 M€ de chiffre d'affaires chacun, soit moins de 23% du chiffre d'affaires au total et, parmi les 10 clients les plus significatifs, le chiffre d'affaires moyen est d'environ 30 M€, soit 2% du chiffre d'affaires en moyenne (28% au total).

Le risque étant accru à l'International, les affaires significatives font l'objet d'une surveillance particulière.

iii. **Fraude**

Le contrôle du risque de fraude est rendu difficile par la dispersion de nos activités. Notre organisation au plus proche du terrain reste le meilleur système de prévention et de contrôle du risque de fraude.

- Le dispositif d'alerte permet à tout collaborateur de signaler les comportements illicites dont il aurait connaissance, exclusivement dans les domaines de :
 - lutte contre la corruption ;
 - fraude et enrichissement personnel ;
 - lutte contre les pratiques anticoncurrentielles.
- Chaque année, le service d'audit interne réalise des investigations dont les conclusions sont communiquées à la Direction Générale et au Compliance Officer.

iv. **Vol**

Le risque peut porter sur les stocks chantier, en particulier dans le secteur Tertiaire et sur les « retours chantiers », c'est-à-dire les reliquats de matériel non utilisé, comme les chutes de câbles.

Des procédures strictes sont mises en œuvre afin de stocker ce matériel, et les mises au rebut sont encadrées par des accords-cadres avec des ferrailleurs chargés du recyclage du matériel. Malgré tout, nous constatons chaque année des vols parfois internes qui font l'objet de sanctions disciplinaires.

Le risque peut aussi porter sur le vol de matériel incorporé dans des ouvrages non réceptionnés. Afin de réduire ce risque, le matériel sensible est posé à la fin du chantier.

v. Gestion documentaire

Nous mettons en place une gestion documentaire groupe qui vient renforcer la politique de dématérialisation et de sauvegarde informatique. Les nouvelles procédures de sauvegardes nationales, mises en place dans le courant de l'année 2018, viennent en doublon des procédures de sauvegardes locale, sur support physique.

vi. Respect du droit à la concurrence et corruption

La Direction du Groupe a toujours imposé à ses responsables le strict respect des règles de la concurrence et refusé toute entente. A ce titre, nous avons adopté un Code de Conduite, annexé au Règlement Intérieur, et nommé un compliance officer qui intervient dans un programme de sensibilisation de tous les cadres opérationnels. Un rappel des règles de la concurrence est obligatoire au début de toutes les réunions d'agences.

Snef Brésil, Snef Roumanie, Ekium, Fouré Lagadec et Snef Afrique disposent d'un Compliance Officer dédié, qui rapporte directement au Compliance Officer du Groupe.

La prévention et la sanction étant les seuls moyens à notre disposition pour éviter le risque de non-respect des règles de la concurrence qui peut venir de n'importe quel salarié « informé », le risque subsiste.

Nous ne le sous-estimons pas et vérifions par audit régulier que les règles sont appliquées.

Il existe une procédure d'alerte qui remonte au niveau de la Direction Générale toute difficulté éventuellement identifiée.

Enfin, tous les cadres sont appelés à signer le Code de Conduite du Groupe.

vii. Loi Sapin II

Comme le requiert la loi, le dispositif Loi Sapin II a été mis en œuvre, au sein de Snef et ses filiales, dès le 1^{er} janvier 2018.

Conformément à la loi du 27 mars 2017, nous publions un Plan de Vigilance.

viii. Intrusion des Systèmes d'Information

De nombreuses informations transitent par le système informatique, certaines confidentielles, et le risque d'intrusion existe.

Nous avons mis en œuvre un renforcement de la sécurité informatique. Notre équipe interne est chargée de mettre en place une politique de cybersécurité efficace.

Nous poursuivons une politique stricte de gestion du risque informatique. Tous les serveurs sont accessibles du siège, dans le cadre d'une architecture qui permet d'isoler une partie du réseau en cas de risque identifié.

De plus, la politique de sauvegarde distante permet de restaurer le système, une partie étant conçue pour rester en haute Disponibilité de Service.

Outre une politique d'identification et de service informatique, nous avons mis en place une cellule de veille, conscient que le risque « zéro » est impossible à atteindre.

Depuis 2014, nous disposons d'une charte informatique, signée par tous les utilisateurs, et régulièrement mise à jour.

En parallèle, nous avons réduit les prérogatives d'utilisateurs pour intervenir sur leur machine, retirant tous les droits d'administration aux utilisateurs.

Risques de réalisation

Le risque d'exécution repose sur notre capacité à maîtriser les achats, les heures de production et la relation contractuelle avec le client.

Afin de nous assurer de pratiques homogènes dans la gestion des affaires, sur ces points en particulier, nous avons décidé de soumettre tous les grands projets à une Procédure de Gestion des Grands Forfaits (PGGF) rédigée et suivie par un PMO (Project Management Office) selon la norme anglo-saxonne de gestion des grands forfaits.

La diffusion des bonnes pratiques est assurée par le PMO et suivie au travers de l'outil informatique.

i. Achat

Chaque grand projet est suivi par un acheteur qui gère de manière exclusive la relation avec les fournisseurs.

Les commandes fournisseurs supérieures à 10 000 € font l'objet d'un suivi particulier au travers duquel nous vérifions, entre autre, la mise en concurrence des fournisseurs et comparons le montant de la commande par rapport au budget établi lors du chiffrage de l'Affaire.

ii. Gestion des heures

La préparation chantier et la synthèse avec les autres lots sont essentielles pour éviter les dérives sur les heures de production.

Nous avons mis en place une méthode Lean Chantier, appelée en interne Excellence Opérationnelle, qui vise :

- A réduire le nombre de tâches à faible valeur ajoutée et génératrices de pertes de temps,
- A préparer le travail, fixer et suivre des objectifs par personne avec un horizon de temps court afin de s'adapter aux réalités du terrain.

iii. Gestion contractuelle

La gestion contractuelle est devenue essentielle pour les grands projets.

Nous disposons d'une équipe de juristes chargés d'intervenir sur demande des responsables d'affaires, et ce de la négociation du contrat à la réception du chantier.

Le comité de suivi s'assure que l'exhaustivité des risques est suivie par la cellule du contract management.

iv. Comité de Suivi

Dans la phase d'exécution, les affaires sélectionnées par le comité d'engagement et qui seraient déclarées à risque au cours de leur réalisation sont suivies par le comité de suivi, chargé de mettre en œuvre les moyens nécessaires à la maîtrise des facteurs de risques.

Le comité de suivi se réunit chaque mois avant la clôture des comptes mensuels.

Il veille au maintien d'un facteur de prudence dans l'appréciation des marges à terminaison, s'assure de la mise en œuvre des moyens adéquats sur affaires en fonction des risques identifiés, et délivre des mandats de négociations pour les affaires en litige.

Ce comité est composé du Directeur des Risques, des Directeurs Généraux Adjoints responsables de géographie, des Directeurs Régionaux et du Contract Management.

v. Project Management Office

Parallèlement, nous poursuivons la démarche de renforcement du Soutien aux Opérations qui vise à homogénéiser les bonnes pratiques et à assurer le suivi de projet par des équipes dédiées, autour du Project Management Office et du Contract Management.

vi. Risque de reconnaissance de la marge à l'avancement

Les comptes des chantiers au forfait sont systématiquement ouverts avec une marge de prudence minimum de 5 points par rapport aux devis.

Pour tous les chantiers supérieurs à 500 000 euros, le chargé d'affaires renseigne tous les mois une Fiche d'Analyse de Compte (FAC) qui établit les coûts à l'achèvement, les risques et opportunités, et permet de suivre la marge prévisionnelle à terminaison.

Le Comité de Suivi s'assure de la cohérence entre les FAC et la marge exprimée à l'avancement, un coefficient de prudence devant être maintenu jusqu'à l'achèvement.

En cas de mémoire de réclamation, ces derniers ne sont pas anticipés dans les marges exprimées, sauf appréciation contraire menée conjointement avec le Directeur Général Adjoint concerné et le Comité de Suivi.



DÉCLARATION
de Performance
Extra-Financière

Un groupe comme SNEF, plus que centenaire, en progression sur la durée, sans jamais enregistrer de perte opérationnelle, indépendant, ne doit son destin qu'à la démarche responsable de ses dirigeants et salariés.

S'inscrire dans la durée avec la constance d'entrepreneurs avisés, sans dévier de son métier, avec l'idée que la performance repose sur des valeurs et que l'avenir ne se construit pas seul mais dans une démarche de respect forment le socle de notre engagement.

Méthodologie d'analyse des risques extra-financiers

En 2018, SNEF a structuré sa démarche d'identification de ses principaux risques, classés en quatre catégories (économique, social et sociétal, droits de l'homme et lutte contre la corruption, environnemental), afin de répondre aux exigences réglementaires et notamment aux article L.225-102-1 et R.225-105 du Code de commerce.

Les risques ont été évalués en fonction des critères suivants : importance pour l'activité de SNEF (occurrence et gravité), importance pour les parties prenantes (salariés, parties financières et clients) et niveau de maîtrise. Aux risques ainsi cartographiés par les directions des risques, santé sécurité environnement, achats, ressources humaines et le secrétariat général, ont été associé des indicateurs et des actions.

Les principaux risques RSE identifiés sont les suivants :

- la dépendance aux grands projets ;
- la concentration des activités ;
- la perte d'expertise et de compétence ;
- les risques d'accidents ;
- les risques liés à l'éthique des affaires et à la corruption ;
- les risques liés aux achats ;
- la consommation d'énergie et les émissions de GES.

Les actions visant à réduire ces risques sont précisés dans les chapitres suivants :

1. Modèle d'affaires et volet économique
2. Volet social
3. Volet sociétal
4. Volet environnemental

1. Modèle d'Affaires et volet économique

i. Activité de la société

Le Groupe est bâti autour d'une large palette de compétences techniques, capables d'intervenir de bout en bout tout au long du cycle de vie des installations de nos clients, tant investissement qu'exploitation. Ses équipes sont constituées d'ingénieurs/concepteurs, intégrateurs, mainteneurs et opérateurs de solutions multi techniques en particulier dans les domaines de l'Electricité, des Procédés Industriels, de la Mécanique et du Numérique.

Le Groupe SNEF est présent sur ces secteurs au travers de 4 Business Units :

- La Business Unit « Marchés Domestiques » regroupe les activités de proximité qu'assurent nos réseaux d'agences en France, en Europe de l'Est, en Amérique du Sud et en Afrique.
- La Business Unit « Spécialités » intervient en complément de nos réseaux d'agences de proximité sur des offres métiers/marchés spécifiques. Elle regroupe nos activités de Télécommunications, Nucléaire, Robotique, Maintenance Mécanique Industrielle et Conception/Réalisation d'espaces de bureaux.
- La Business Unit SNEF Concept offre des services d'Ingénierie spécialisée dans les métiers techniques via ses filiales Ekium, Consultec, Ateim, ACE et Iso Ingénierie.
- La Business Unit SNEF Lab réunit les métiers de nouvelles technologies, informatique industrielle, son et image, objets connectés, maintenance prédictive, industrie 4.0 et architecture informatique.

Le Groupe SNEF conçoit et intègre des solutions multi techniques pour les secteurs de la Marine, de l'Industrie, de l'Energie, des Infrastructures et des Bâtiments.

ii. Gouvernance et Organisation

La gouvernance du Groupe SNEF s'articule autour :

- d'un Conseil d'administration ;
- d'un Comité exécutif ;
- de 4 Business Units ;
- de services corporate structurés autour des fonctions Ressources Humaines, Financières, Communication, Risques et Secrétariat Général.

▪ **Gouvernance Indépendante**

Bien qu'indépendant, non coté, le Groupe SNEF s'est toujours imposé les règles de gouvernance les plus strictes.

La société SNEF, maison mère du Groupe, est une Société Anonyme avec un Conseil d'administration composé de sept administrateurs dont quatre sont indépendants de la structure de direction du Groupe.

Le Conseil d'administration, régi par une Charte de Fonctionnement se réunit quatre ou cinq fois par an. A chaque réunion du Conseil, les administrateurs examinent outre

l'ordre du jour préparé par la direction du Groupe, un des quatre thèmes trimestriels : la gestion des risques, la stratégie, le budget et les comptes annuels.

Le Conseil d'administration dispose d'un Comité d'audit et d'un Comité des nominations, des rémunérations et du management.

Depuis 2016, conformément aux dispositions légales, le Groupe remplit les règles de parité au conseil d'administration.

▪ Organisation et sens de la responsabilité

L'organisation du Groupe SNEF repose sur des structures décentralisées dans le but de rapprocher les décideurs de l'entreprise de nos clients, avec un souci de réactivité, qualité, sécurité et rentabilité.

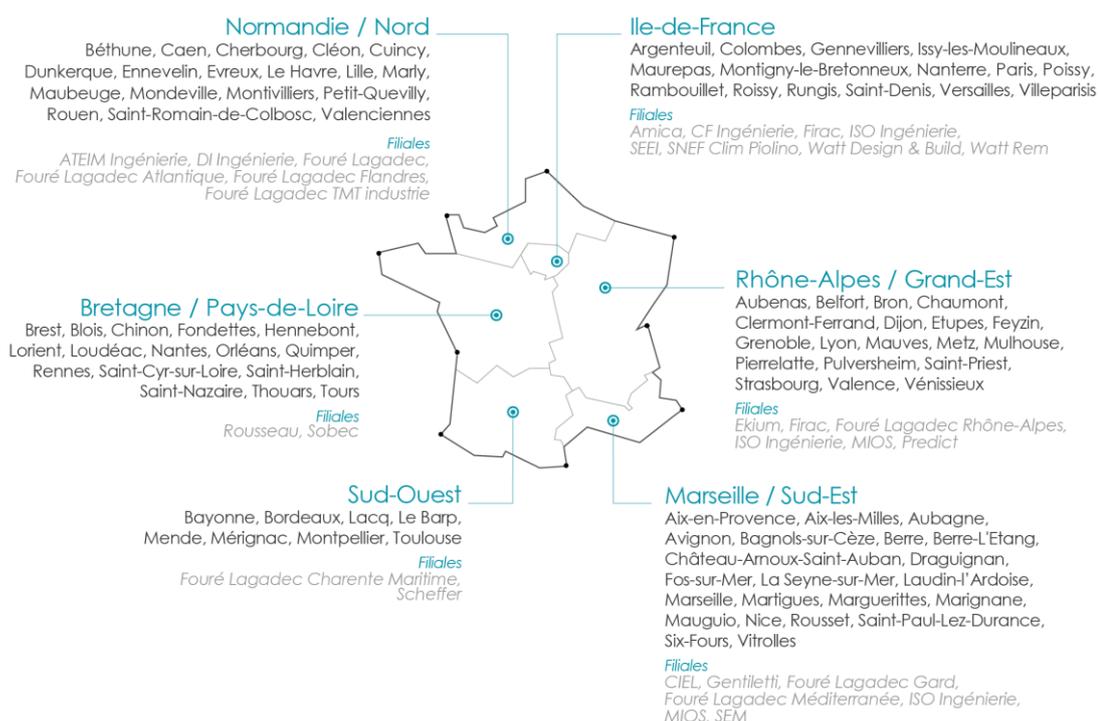
Chaque projet doit être rentable, dans le respect d'un juste équilibre entre clients et fournisseurs. Aussi pour nous, la responsabilité est indissociable du résultat qu'elle génère et tous nos managers sont intéressés par la recherche de l'économie des moyens et par la rentabilité sur une longue période, comme s'ils devaient être eux-mêmes chefs d'entreprises.

Nous pensons que chaque manager doit pouvoir se réaliser dans un environnement de responsabilité et d'autonomie. La confiance qui en découle est un facteur essentiel de la mise en jeu de notre stratégie. La réussite avérée de notre groupe n'a jamais reposé sur d'autre fondement que l'idée positive que nous nous faisons des hommes dans notre organisation.

Bien entendu, la délégation n'exclut ni la direction, ni le contrôle. La mise en place de règles et leur respect sont indissociables de cette stratégie basée sur la responsabilité.

Notre Groupe n'est pas une fédération d'entités autonomes ; bien au contraire. Nos responsables travaillent en réseau, selon un schéma de type matriciel.

Présence sur le territoire français



Afin de renforcer l'homogénéité des pratiques professionnelles, les fonctions corporate assurent la diffusion des règles communes.

Les Ressources Humaines définissent et font appliquer l'orthodoxie sociale.

La Communication assure la cohérence des programmes de communication et de l'identité visuelle du groupe et de ses filiales.

Le Direction Financière détermine les règles groupe en matière financière et fiscale, elle gère la trésorerie, assure le contrôle de la gestion et les opérations de consolidation. Elle pilote la dimension système d'information au service des opérationnels.

Le Secrétariat Général regroupe le contract management, le droit des sociétés, les assurances et l'immobilier.

La Direction des Risques opère un contrôle constant. Cette dernière comprend une cellule d'Audit et s'assure de l'application des bonnes pratiques au travers d'un Comité d'Engagement et d'un Comité de Suivi des Affaires.

iii. **Stratégie économique**

▪ **Inscription dans la durée**

Fondé en 1905 à Marseille, le Groupe SNEF a poursuivi une stratégie constante, ne sortant jamais de son cœur de métier, montant en compétence pas à pas, avec le souci d'éviter les à-coups tout en conservant une ferme volonté d'entreprendre.

Constant dans son management, le Groupe n'a eu que 3 présidents en 115 ans, qui ont poursuivi une stratégie d'entrepreneur, privilégiant le moyen terme au court terme.

Le Groupe SNEF est indépendant, faiblement endetté et volontairement orienté sur le métier.

Nous disposons de solides moyens humains et d'un savoir-faire reconnu pour envisager positivement l'avenir.

L'objectif de croissance et d'augmentation des marges, toujours avec le même souci du travail bien fait, du respect des délais et de la sécurité, reste constant.

iv. **Marchés et Métiers**

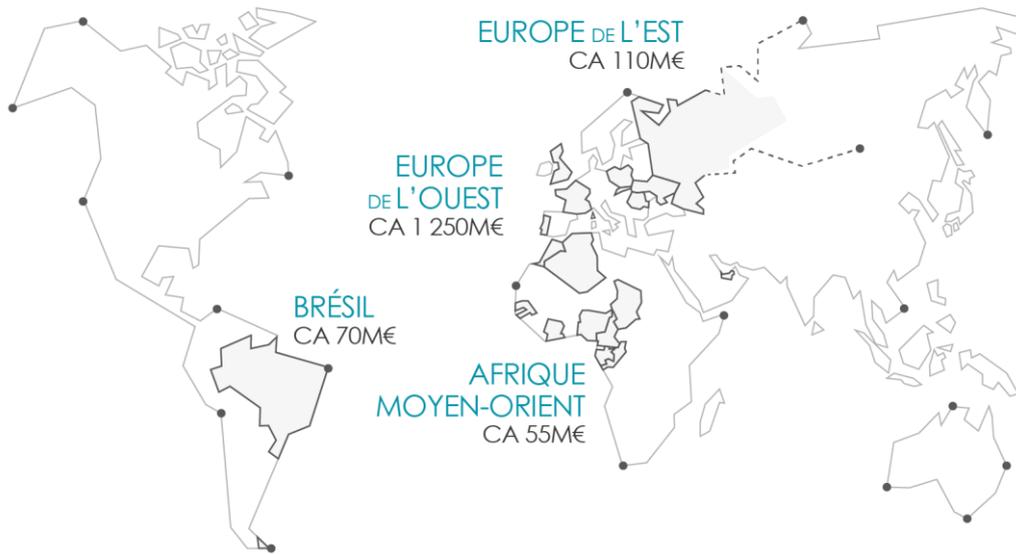
▪ **Diversification géographique**

Avec plus de cent soixante agences en France et une cinquantaine d'implantations dans vingt-cinq pays, le Groupe SNEF dispose d'une large couverture géographique qui lui permet d'intervenir partout dans le monde.

Le Groupe SNEF est présent sur 4 clusters pays :

- Europe de l'Ouest
- Europe de l'Est
- Afrique et Moyen Orient
- Amérique Latine

Carte de l'activité par Clusters

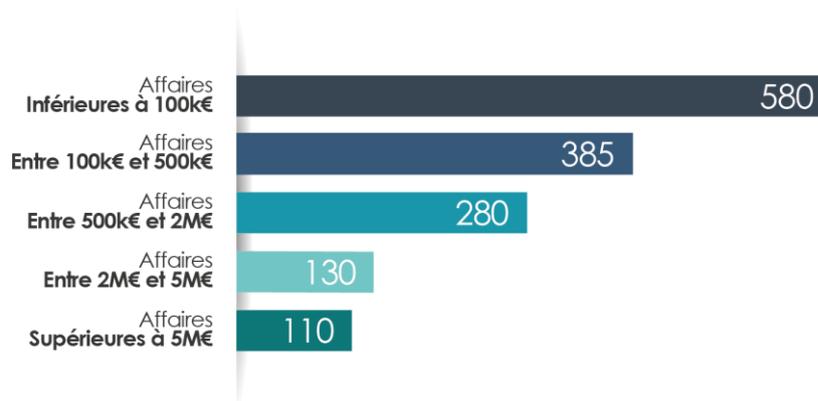


▪ Diversification des affaires

Avec plus de 47 000 affaires traitées dans une année, le Groupe SNEF est faiblement exposé au risque affaire.

Le portefeuille d'affaires est diversifié : nous intervenons sur des opérations de petites tailles, récurrentes, comme des affaires plus significatives de plusieurs millions d'euros. Le Groupe est faiblement exposé au risque projet, les affaires dont la valeur unitaire dépasse 2 M€ ne contribuant qu'à hauteur de 16% du chiffre d'affaires du Groupe.

Répartition du chiffre d'affaires par taille des affaires



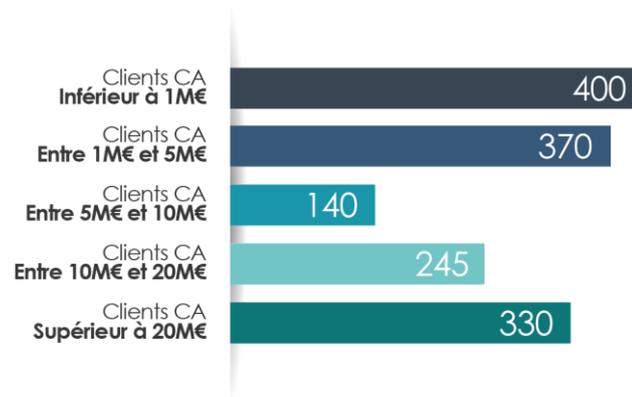
▪ Diversification du portefeuille de clients

Nous avons le souci constant d'éviter la dépendance au risque clients, tout en privilégiant le partenariat durable avec de grands groupes qui partagent avec nous le souci du travail bien fait, du métier et du respect des hommes.

En 2019, le Groupe SNEF a eu 6 clients dont le chiffre d'affaires a dépassé 30 M€, soit en cumul 23% du chiffre d'affaires. Autre indication illustrant la dépendance modérée au risque client, le Top 10 clients pèse 28% du chiffre d'affaires du Groupe.

Nous travaillons avec nos clients dans l'esprit qu'une relation équilibrée se construit dans le temps, avec le souci de l'adaptabilité et de la maîtrise des métiers.

Répartition du chiffre d'affaires par segment de clients



▪ Diversification des activités

Nous travaillons à la diversification sectorielle. Même si l'Industrie/Marine reste notre marché dominant, nous poursuivons notre travail de diversification vers les secteurs des Télécommunications, du Tertiaire et des Infrastructures.

Répartition du chiffre d'affaires par marché



▪ Diversification Métier

Le Groupe SNEF s'est toujours attaché à développer les activités connexes à son métier d'origine, l'installation électrique. Avec une histoire de près de 115 ans, le Groupe SNEF s'est considérablement diversifié, devenant un acteur multi technique, capable d'intervenir de la conception à la maintenance des installations.

La mise en place de Business Units autour des spécialités (Nucléaire, Télécommunications, Robotique, Maintenance Mécanique, Conception/Réalisation d'espaces de bureaux, de l'ingénierie (près de 1 200 salariés chez Ekium) et des métiers

du futur (industrie 4.0, intelligence artificielle, objets connectés, maintenance prédictive, réalité mixte, ...) illustre la poursuite de cette diversification.

Outre l'activité historique portée par SNEF, nous développons les marques :

- Ekium, pour l'Ingénierie ;
- Fouré Lagadec, pour la maintenance mécanique industrielle ;
- Watt Design & Build, pour la conception et l'agencement d'espaces de bureaux et de commerces ;
- Firac, pour la Robotique.

2. Volet social

i. Emploi

Nous construisons l'entreprise pas à pas, sans à-coup, avec l'idée que les ressources humaines sont notre capital d'aujourd'hui et de demain et privilégions l'emploi permanent.

Nous établissons chaque année notre Bilan Social qui nous permet de suivre les grands indicateurs de notre engagement social.

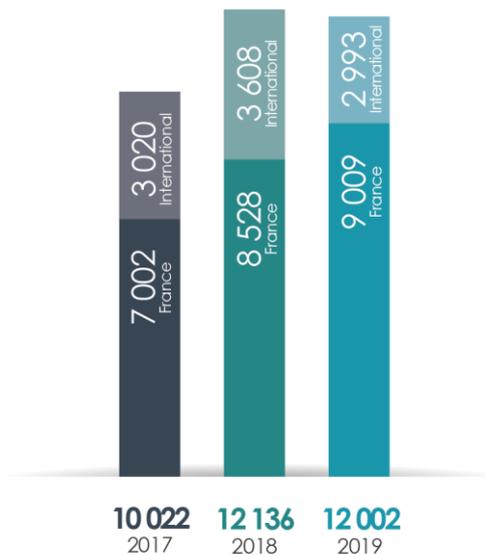
En 2019, l'effectif du Groupe reste stable à 12 000 personnes, dont 75% en France.

Il progresse de +6% en France (+500 personnes), et diminue de 600 personnes à l'étranger, notamment au Brésil, en fonction des chantiers en cours de réalisation.

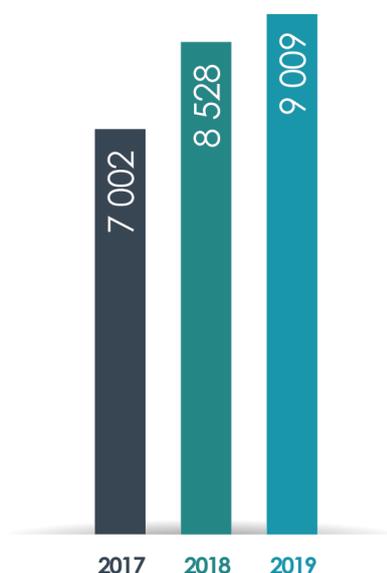
Effectif monde

	2017	2018	2019
Effectif France	7 002	8 528	9 009
Effectif Europe Ouest	3 020	79	81
Effectif Afrique		931	980
Effectif Brésil		1 251	620
Effectif Pays de l'Est		1 416	1 312
Effectif Monde	10 022	12 205	12 002

Effectif monde



Effectif France



Effectif International

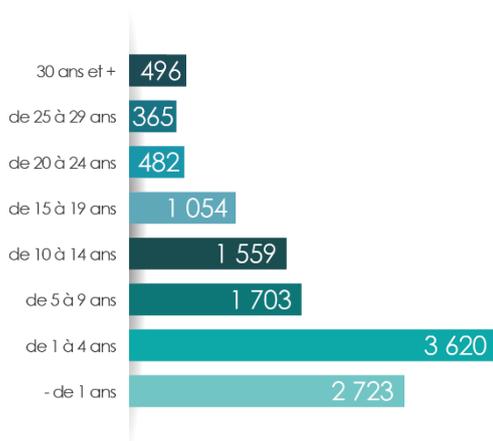


La répartition des effectifs par ancienneté reflète à la fois l'expérience nécessaire pour maîtriser le geste technique (36% de l'effectif a entre 5 et 19 ans de présence) et la croissance dans les activités de conception/réalisation et les nouvelles technologies (30% de l'effectif a entre 1 et 4 ans d'ancienneté).

Répartition de l'effectif par ancienneté en 2019

	France	International	Total
30 ans et +	467	29	496
de 25 à 29 ans	324	41	365
de 20 à 24 ans	407	75	482
de 15 à 19 ans	918	136	1 054
de 10 à 14 ans	1 148	411	1 559
de 5 à 9 ans	1 289	414	1 703
de 1 à 4 ans	2 612	1 008	3 620
- de 1 an	1 844	879	2 723
Total	9 009	2 993	12 002

Répartition de l'effectif monde par ancienneté



Répartition de l'effectif monde par âge



La pyramide des âges est relativement « plate » ; hormis les salariés de -26 ans et de +60 ans, toutes les classes d'âge sont quasi également représentées.

Répartition de l'effectif par âge

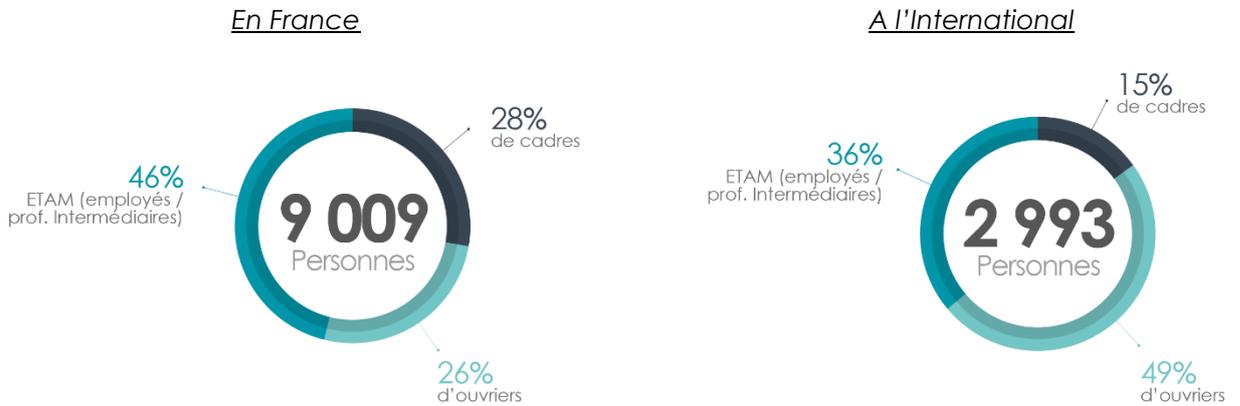
	France	International	Total
> 60 ans	315	127	442
De 55 à 59 ans	972	247	1 219
De 51 à 54 ans	942	286	1 228
De 46 à 50 ans	1 084	368	1 452
De 41 à 45 ans	1 094	410	1 504
De 36 à 40 ans	1 281	517	1 798
De 31 à 35 ans	1 218	480	1 698
De 26 à 30 ans	1 132	335	1 467
< 26 ans	971	223	1 194
Total	9 009	2 993	12 002

Répartition de l'effectif par CSP

	France	International	Total
Nombre d'ouvriers	2 382	1 461	3 843
Nombre d'ETAM	4 111	1 073	5 184
Nombre de cadres	2 516	459	2 975
Total	9 009	2 993	12 002

La part de l'encadrement continue à progresser ; les cadres et les employés encadrant les chantiers représentent près de 75% de l'effectif France, et plus de 50% hors de France.

Répartition de l'effectif par CSP



La part des CDD en France est très faible ; l'entreprise privilégiant une approche long terme de ses ressources humaines.

Répartition de l'effectif par nature de contrat

	France	International	Total
Nombre de CDI	8 386	2 250	10 636
Nombre de CDD	204	721	925
Nombre de contrats aidés	419	22	441
Total	9 009	2 993	12 002

Répartition de l'effectif par nature de contrat



ii. Organisation du travail

Dans le cadre de nos activités, nous nous devons de faire preuve d'une grande disponibilité pour satisfaire nos clients. Nous ne travaillons cependant pas sans règles.

Ainsi, le travail de nuit, le système d'astreinte, la gestion du quota d'heures supplémentaires, le travail en cycle, sont codifiés chez SNEF par des accords d'entreprise, chaque salarié connaissant ainsi les conditions de son travail.

L'effectif à temps partiel est quasi nul.

Répartition de l'effectif à temps plein /partiel en 2019

	France	International	Total
Taux de l'effectif à temps complet	98%	95%	97%
Taux de l'effectif à temps partiel	2%	5%	3%

iii. Relations sociales et représentativité syndicale

Nous privilégions la proximité car les ressources humaines ne se gèrent pas sans contact. Nos règles sont élaborées dans le cadre d'un dialogue social constructif.

En France, considérant que l'efficacité sociale va de pair avec l'efficacité économique, nous avons préféré des instances représentatives au plus proche du terrain avec des Comités Sociaux et Economiques organisés par région et par spécialité.

A l'international, nous appliquons les mêmes principes de proximité et de règles sociales, dans le cadre légal local.

Indicateur de relations sociales et représentativité syndicale en France

Indicateurs France	2017	2018	2019
Part des salariés disposant d'une instance représentative du personnel	100%	100%	100%
Part des salariés bénéficiant d'une convention collective	100%	100%	100%

iv. Santé et sécurité

La sécurité est pour nous une valeur forte intégrée dans notre système de production.

L'objectif unique du Groupe SNEF est d'atteindre le « zéro accident ».

Nous avons la conviction que l'accident n'est pas une fatalité et que nos actions et notre professionnalisme déterminent notre performance.

Notre politique de prévention est basée d'une part sur l'anticipation et la préparation (analyse préalable des risques dans le cadre de l'élaboration des Documents Uniques, des Plans de prévention ou des Plans particuliers de prévention et de protection de la santé) et la prise en compte des retours d'expériences des événements (analyse des

accidents et des presque accidents, prise en compte des retours d'expérience de nos chantiers) d'autre part. Nous attachons une importance particulière aux actions opérationnelles auprès de nos équipes : 12 000 actions Santé Sécurité ont été déployées et formalisées en 2019 (mois de la sécurité, challenge sécurité, causeries, visites managériales de sécurité...).

Animée par la Direction Générale qui a mis en place un service dédié au siège, elle est relayée par le management et des animateurs sécurité au sein de chaque entité, en France, comme à l'international.

Un service de médecine interne du Groupe travaille en étroite collaboration avec le service Sécurité afin d'identifier au mieux les situations d'exposition de nos salariés.

Nous attachons une grande importance aux risques sanitaires dans les différentes zones où nous travaillons. A ce titre, une action particulière a été engagée pour suivre le personnel expatrié ou temporairement affecté dans des zones à risque sanitaire.

Nos plans d'actions pluriannuels, construits à partir de l'analyse de notre accidentologie, du bilan de nos actions de prévention, de nos observations terrain, visent à garantir nos standards SSE, nos compétences SSE ainsi que la maîtrise opérationnelle de nos risques.

Nos standards SSE, pilotés par indicateurs, pour l'ensemble du Groupe sont les suivants:

- des actions de formations adaptées aux risques pour chaque catégorie de personnel (accueil, formation, habilitation, autorisation) ;
- des analyses de risques systématiques pour préparer les interventions ;
- l'utilisation privilégiée d'Equipements de Protection Collective ;
- le développement d'un « standard EPI » ;
- l'achat d'outillages et d'équipements de chantiers améliorant l'ergonomie au travail ;
- des visites sur les chantiers pour vérifier la bonne organisation, la bonne prise en compte des aspects Santé Sécurité Environnement ;
- une communication Santé Sécurité Environnement soutenue (campagnes de communication, flashes, causeries, ...) pour donner de l'information et sensibiliser les équipes ;
- l'analyse systématique des événements accidentels pour en tirer les enseignements ;
- le partage d'expérience au travers de groupes de travail métier ;
- des audits au sein des entités portant sur le respect de la réglementation et l'efficacité de notre système de management Santé Sécurité Environnement.

A fin 2019, le taux de fréquence sur l'ensemble du Groupe se situe à 7,4, en diminution par rapport aux années antérieures (9,4 en 2017 et 8,0 en 2018). Plus de 57% de nos entités SNEF en France n'ont aucun accident avec arrêt sur une année complète.

Cette amélioration traduit en particulier l'implication des membres de l'encadrement, des équipes de direction aux chefs d'équipe, mais également le sérieux des équipes en matière de sécurité. Les actions et la communication portent sur la connaissance des risques, la communication des enjeux santé/sécurité au cours du « mois de la sécurité », l'accompagnement des managers dans leur rôle spécifique vis-à-vis de la maîtrise des risques et l'information des nouveaux arrivants. Ces actions seront poursuivies et consolidées en 2020, en renforçant encore les aspects attitude sécurité.

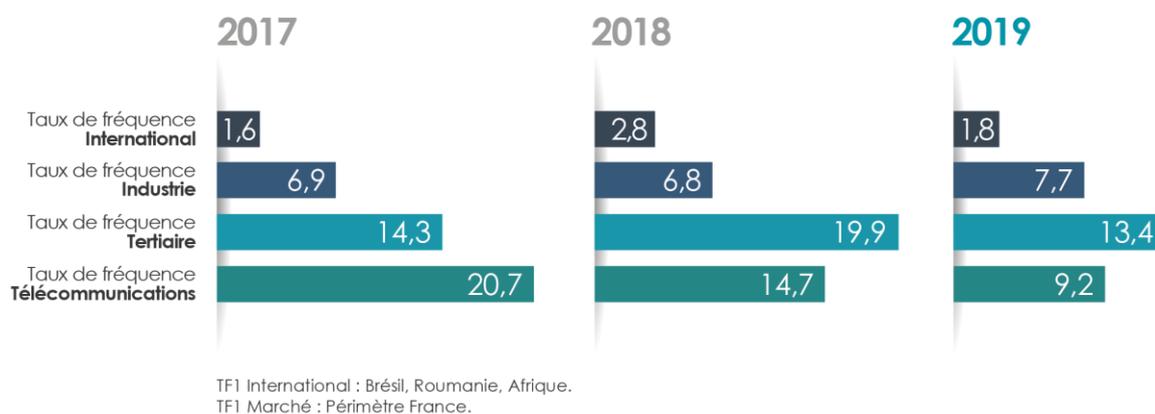
Statistiques accidents¹

	2017	2018	2019
Nombre d'accidents avec arrêt	127	140	122
Pourcentage des effectifs couverts par une certification sécurité	78%	95%	89%
Pourcentage d'entités avec 0 accident avec arrêt sur l'année ²	45%	59%	57%

Taux de fréquence et gravité

	2017	2018	2019
Taux de fréquence accident avec arrêt (Tf1) Groupe	9,4	8,0	7,4
Taux de gravité accident (Tg) Groupe	0,54	0,47	0,59

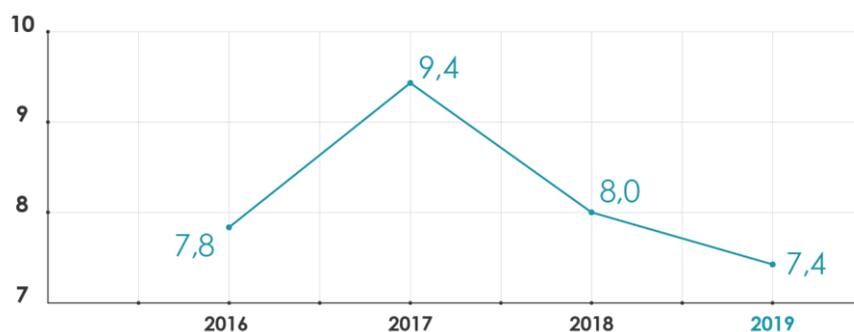
Taux de fréquence accidents avec arrêts (Tf1)



¹ 2017 hors Ekium et Fouré Lagadec ; 2018 hors Fouré Lagadec

² Groupe SNEF France uniquement et ses filiales hors Fouré Lagadec et Ekium

Taux de fréquence accident (Tf1) Groupe



Taux de gravité accident (Tg) Groupe



Si la tendance générale est à la baisse depuis plusieurs années, le taux de fréquence des accidents avec arrêt du Groupe est encore trop élevé. Les résultats sont contrastés en fonction des métiers. Au-delà de l'objectif permanent du zéro accident, l'objectif de l'Industrie est de descendre en dessous d'un taux de fréquence de 5. Celui des autres métiers, en dessous de 8.

Nos certifications



Depuis 2018, notre système Groupe de management de la Santé et de la Sécurité est certifié OHSAS18001 : 2007 pour l'ensemble de nos entités SNEF France. Les entités au Brésil, en Roumanie sont également certifiées. Pour les entités en Afrique, le même système de management de la Santé et de la Sécurité s'applique. Il fait l'objet d'audits internes.

Le Groupe est également certifié MASE pour ses activités dans l'industrie et CEFRI pour les activités nucléaires.

A ce jour, 89% de nos effectifs sont couverts par une certification sécurité, Mase ou OHSAS18001.

v. **Formation**

Les formations organisées par l'Université SNEF, accompagnent les salariés tout au long de leur carrière au sein du Groupe :

- elles facilitent leur intégration via des formations sur la connaissance de notre organisation, de nos outils et de notre ADN ;
- elles répondent aux exigences règlementaires ;
- elles développent la professionnalisation de nos salariés par l'acquisition et le perfectionnement des pratiques métiers.

Chaque année, la construction du plan de formation répond aux besoins individuels des collaborateurs, des marchés présents et d'avenir des entités pour toujours plus d'adéquation entre les compétences, les besoins d'évolution individuelle et du business et de la stratégie d'Entreprise.

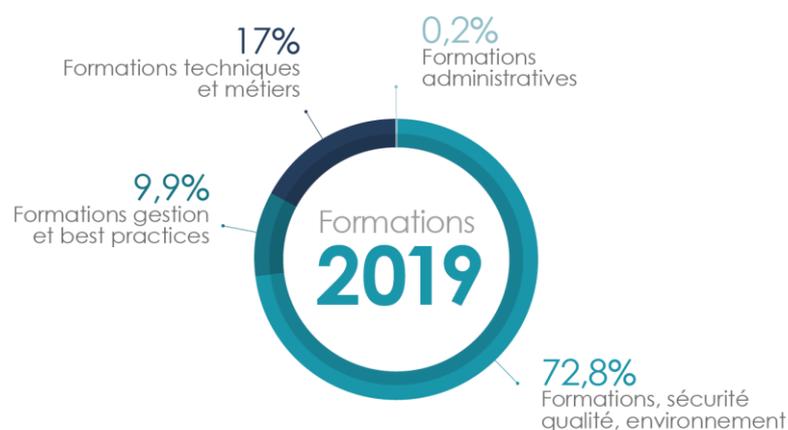
Statistiques de formation - Bilan de l'Université SNEF en 2019

	2017	2018	2019
Effectif formé (*)	3 448	4 057	4 442
Nombre d'heures de formation/personne	24,3	24,5	23,4
Budget Formation (y compris alternance)	5,8 M€	6,5 M€	7,8 M€
% de la Masse salariale	2,9%	2,5%	3,3%
Nombre global d'heures de formation	83 633	99 266	104 080
Nombre d'alternants au 31/12	191	263	359

(*)Les stagiaires ne sont comptés qu'une fois

Données 2017 : SNEF en France (hors Ekium) ; Données 2018 et 2019 : Groupe SNEF en France (incl Ekium, hors Fouré Lagadec)

Répartition des heures de formation par thème



Répartition des heures de formation par thème

	2017		2018		2019	
	heures	%	heures	%	heures	%
Formations administratives	527	0,6%	330	0,4%	250	0,2 %
Formations sécurité, qualité, environnement	67 324	80,5%	69 527	75,7%	75 780	72,8 %
Gestion et best practices	7 225	8,7%	10 216	11,1%	10 314	9,9 %
Formations techniques et métiers	8 557	10,2%	11 732	12,8%	17 736	17,0 %
Total heures	83 633	100%	91 805	100%	104 080	100 %

Données 2017 : SNEF en France (hors Ekium) ; Données 2018 : SNEF en France (hors Ekium et Fouré Lagadec)
Données 2019 : Groupe SNEF en France (incl. Ekium, hors Fouré Lagadec)

vi. Egalité de traitement et promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'organisation du travail

Respect de la liberté d'association et reconnaissance du droit de négociation collective

Dans toutes nos filiales et agences, en France et à l'International, nous appliquons les règles relatives à la représentation des salariés et à la négociation collective.

Le Groupe SNEF assure à ses représentants syndicaux l'ensemble des droits tels que prévus par la législation française et s'attache à respecter les calendriers électoraux des Institutions Représentatives du Personnel.

En France, un accord sur la mise en place des CSE et du CSE central a été négocié, en application des nouvelles règles sociales en vigueur.

Le dialogue social interne permet d'adapter et de compléter les règles légales dans de nombreux domaines.

C'est ainsi que la politique sociale du Groupe se traduit par la signature de nombreux accords collectifs négociés avec les organisations syndicales représentatives.

Dans nos implantations à l'étranger, nous suivons la législation locale. Nos trois principales filiales à l'international (Brésil, Roumanie, Cameroun) ont une gestion autonome. La relation avec les représentants du personnel y prend une place importante.

Elimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession

Par souci du respect de la non-discrimination en matière d'emploi, le Groupe SNEF a pris des mesures en faveur de la réduction des inégalités entre les hommes et les femmes.

En matière d'embauche, les seuls critères retenus sont les compétences.

Le Groupe SNEF s'efforce également de favoriser l'accès à l'embauche des personnes handicapées et leur maintien dans l'entreprise, notamment par la mise en place d'emplois adaptés.

La formation est un vecteur important dans la lutte contre la discrimination pour le Groupe SNEF. Nous aidons notre personnel à se former et lui offrons des possibilités de reclassement.

La valorisation de l'expérience est mise en pratique par le tutorat.

En France, un accord portant sur l'égalité hommes/femmes a été signé en 2010 puis renégocié en 2012, 2016 et 2020 avec mise en place d'un plan d'actions associé. Ce dernier prévoit de supprimer toutes les situations d'inégalités salariales non justifiées.

3. Volet Sociétal

Compte tenu de la nature de nos métiers de service, l'analyse de nos risques sociétaux indique des enjeux autour de la lutte contre la corruption et les achats responsables. Le respect des droits humains et les impacts territoriaux sont également des sujets à suivre.

i. Impact territorial, économique et social de l'activité

L'organisation du Groupe SNEF repose sur des structures décentralisées dans le but de rapprocher les décideurs de l'entreprise de nos clients, avec un souci de réactivité, qualité, sécurité et rentabilité.

Le Groupe est aujourd'hui implanté dans une centaine de villes en France et dans plus de 25 pays. Cette proximité favorise la participation de notre entreprise à la vie locale et associative.

Nous privilégions les bassins d'emplois locaux que ce soit en France ou à l'International en favorisant l'embauche de proximité.

ii. Relations avec les parties prenantes

Le groupe SNEF assure un dialogue actif avec chacune des parties prenantes.

En interne, ce dialogue repose notamment sur des réunions de service, des visites régulières (clients, fournisseurs, élus, ...), des publications à diffusion internes et/ou externes, des réunions plénières régionales et nationales.

Le Groupe établit aussi chaque année, un rapport d'activités, un rapport financier et un rapport sur les facteurs risques qui est mis en ligne et téléchargeable via le site internet du Groupe.

Le site internet fournit ouvertement toutes les informations utiles à la connaissance du Groupe.

Bien que non coté, le Groupe SNEF a choisi d'adopter les dispositions du rapport Sarbanes-Oxley, relatives à la transparence et au contrôle interne. A ce titre, le rapport financier est conforme aux normes IFRS.

iii. Actions de partenariat ou de mécénat

Nos démarches RSE sont avant tout locales, comme par exemple le soutien à des associations sportives ou culturelles.

Au niveau national, nous avons plusieurs actions de partenariat et mécénat qui s'inscrivent dans la durée :

Arts et développements culturels

- Festival d'Aix-en-Provence, depuis une quinzaine d'années
- AROP, les amis de l'Opéra de Paris, depuis 2015
- L'Usine extraordinaire en 2019

Santé

- Hôpital St Joseph
- Hospices Civils de Lyon.

Sport

- Lionel Daudet : nous avons soutenu en 2013 et 2014, l'exploit sportif que Lionel Daudet, alpiniste de renom, a réalisé sur 15 mois de boucler le Tour de France sur la frontière exactement et qui l'a conduit à parcourir 7 500 km, gravir 1 000 sommets sur 500 000 mètres de dénivelés positifs.
- Isabelle Autissier : elle rejoint Lionel Daudet en 2016 pour une expédition sportive, environnementale et scientifique « Big Wall Big Seas » au Groenland avec le soutien et le partenariat de SNEF.
- Xavier Macaire : après avoir soutenu Jean-Paul Mouren sur le circuit de la Solitaire du Figaro, pendant 20 ans, le Groupe SNEF s'est engagé au côté du skipper Xavier Macaire.

iv. Sous-traitance et fournisseurs

Notre politique d'achat est guidée par les principes suivants :

- Des accords-cadres sont signés avec nos principaux fournisseurs. Notre réseau d'acheteurs a pour mission de définir et gérer la stratégie achat des principales familles de produits communs et récurrents du Groupe SNEF. Le pourcentage d'achats dans les accords-cadres est de 38 % (pour un volume de commandes de fournisseurs de 715 M€).
- Une attention particulière est portée à la sous-traitance que nous limitons à des travaux spécifiques.
- Aucun contrat de sous-traitance n'est possible sans avoir préalablement complété un dossier d'information.
- Les nouveaux fournisseurs doivent au préalable et impérativement accepter sans réserve le Code de Conduite Fournisseur et Sous-Traitant. 30% du volume des achats est réalisé auprès de fournisseurs ayant signé le Code de Conduite.
- Nos fournisseurs sont régulièrement évalués et des audits RSE sont réalisés sur les plus importants.
- Des critères et clauses RSE sont intégrés dans nos appels d'offres et accords-cadres.

La relation avec nos Fournisseurs est régie par le Code de Conduite du Groupe et une attention particulière est portée aux points suivants :

- Equité de traitement de tous les fournisseurs,
- Lutte contre la corruption,
- Prévention des Conflits d'Intérêts,
- Respect des engagements.

v. **Loyauté des pratiques et lutte contre la corruption**

Le Groupe SNEF a toujours affirmé son attachement absolu à l’Ethique des affaires, à la prévention et au refus de la corruption.

Le dispositif anti-corruption du Groupe SNEF est disponible pour l’ensemble de nos collaborateurs sur l’Intranet du Groupe. Sa mise en œuvre est déclinée en interne comme en externe.

Code de Conduite

Le Code de Conduite est signé chaque année par l’ensemble des cadres ayant reçu une délégation de pouvoir, ainsi que par l’ensemble de notre personnel accédant à notre système d’information. Il ne s’agit pas d’une simple signature mais d’un engagement de chacun à respecter la Politique du Groupe.

Tous les nouveaux collaborateurs s’engagent également dès la signature du contrat de travail à respecter strictement les règles et la Politique du Groupe, et signent le Code de Conduite lors de la remise du livret d’accueil.

Le Code de conduite a été annexé au Règlement Intérieur et à ce titre, s’applique à tous nos collaborateurs.

Un système unique de gestion

Les processus et dispositifs de validation de notre organisation sont tous cadrés au sein de notre Système Unique de Gestion, déployé dans toutes nos entités en France comme à l’International, et contribuent au dispositif anti-corruption.

Un dispositif d’alerte

Pour remplir ses obligations légales en matière de lutte contre la corruption et les pratiques anti-concurrentielles, le Groupe SNEF a mis en place un dispositif d’alerte interne. Ce dispositif permet à tout collaborateur du Groupe de signaler les comportements illicites dont il aurait connaissance exclusivement dans les domaines ci-dessous :

- lutte contre la corruption ;
- fraude et enrichissement personnel ;
- lutte contre les pratiques anti-concurrentielles.

Compliance Office

Le Groupe SNEF a renforcé son dispositif de contrôle avec la nomination de trois compliances Officers en 2019, sur la zone Afrique et ses filiales Ekium et Fouré Lagadec.

Le Groupe dispose aujourd’hui de six compliances Officers.

Un service d’audit interne en charge notamment de réaliser des investigations en cas d’alerte et / ou de détection de fraude vient compléter le dispositif.

Sensibilisation des parties prenantes

Nos collaborateurs sont régulièrement sensibilisés à l’Ethique des affaires, à la prévention et au refus de la corruption, à travers les réunions d’encadrements, assemblées plénières, et formations spécifiques sur les populations les plus exposées.

Nos Clients, Fournisseurs et autres parties prenantes de l'Entreprise connaissent nos engagements en matière de lutte contre la corruption et prévention des conflits d'intérêts à travers tous les éléments qui rappellent notre politique, notamment :

- notre site internet ;
- nos rapports annuels et financiers ;
- le Code de Conduite Fournisseurs et Sous-traitants, communiqué et signé par tous les nouveaux fournisseurs et sous-traitants depuis le 2^{ème} trimestre 2018 ;
- les CGA/CGV comprenant une clause faisant référence à notre Code de Conduite ainsi qu'un engagement dans la lutte contre la corruption ;
- les contrats cadres comprenant une clause d'audit ainsi qu'une clause faisant référence à notre code de conduite.

Lutte contre l'évasion fiscale

Par son implantation géographique et la nature de ses activités et affaires qui sont réalisées localement, le risque d'évasion fiscale est limité pour le Groupe SNEF.

D'autre part, la Direction Générale de SNEF s'est toujours engagée à ce que ses activités, que ce soit en France ou à l'étranger, soient exécutées en conformité avec les lois en vigueur.

A cet effet, le groupe SNEF :

- dispose d'une politique de prix de transfert ;
- dispose de fiscalistes dans chaque zone géographique, en collaboration avec des conseils locaux ;
- réalise des analyses fiscales sur les projets les plus importants ;
- n'est pas établi dans les pays dits « ETNC » (Etats ou Territoires Non-Coopératifs), visés par l'arrêté n°1936-918 du 7 janvier 2020 des ministères de l'Economie et des Finances et de l'Action et des Comptes Publics ;
- réalise un Country-by-Country Reporting, il est établi par la direction fiscalité du groupe SNEF en conformité avec les exigences réglementaires.

vi. Droits de l'Homme

Depuis sa création en 1905, le Groupe SNEF se développe, en application du droit français qui respecte les droits de l'homme.

Le Groupe a adhéré au Pacte Mondial en 2011, concrétisation d'une politique depuis toujours appliquée en France par ses dirigeants.

Le Groupe a publié en 2018 pour sa septième année, son engagement dans les valeurs fondamentales relatives aux droits de l'homme, droit du travail, protection de l'environnement et lutte contre la corruption au niveau Global Compact Active, sur le site du Global Compact des Nations Unies. Le Groupe est donc à jour jusqu'au 11 Juillet 2020.

Son expansion sur plusieurs continents justifie cet engagement et renforce sa volonté d'assurer un développement vertueux partout où ses collaborateurs sont appelés à travailler.

Ainsi à l'étranger, le Groupe s'engage à respecter ces mêmes règles d'éthique et à travailler conformément à la législation.

4. Volet Environnement

Compte tenu de la nature de nos métiers de service et de l'absence de site de production, l'empreinte environnementale du Groupe SNEF est limitée. L'impact principal direct sur les émissions de gaz à effet de serre provient de la consommation des véhicules et engins SNEF.

Nos actions visent la maîtrise de nos consommations de matière premières, la bonne gestion de nos déchets en particulier les déchets D3E³ et l'optimisation des consommations énergétiques.

En outre, par notre présence aux côtés de nos grands clients, nous avons un devoir de conseil et d'accompagnement, que nous ne négligeons pas.

i. Nos plans d'action

Notre objectif est de produire et d'assurer nos services de manière durable. Nos plans d'actions reposent sur la bonne maîtrise des aspects environnementaux de nos chantiers et sur une politique globale de réduction de nos impacts.

Sur nos chantiers, nous analysons et maîtrisons les nuisances de nos activités (bruit, nuisances liées à l'utilisation de véhicules ou d'engins, nuisances visuelles, la bonne utilisation des matières premières, ...). En phase avec les notions d'économie circulaire, nos efforts visent à éliminer le gaspillage et une attention toute particulière est apportée au tri et à la valorisation des déchets DEEE³. Nous disposons pour cela de conventions avec des éco-organismes.

Conscient des enjeux concernant le changement climatique, en 2018, le Groupe a remis à jour son bilan d'émissions de gaz à effet de serre, avec le choix volontariste d'intégrer les émissions du scope 3, en plus des émissions des scopes 1 et 2 (selon la norme). Depuis, annuellement, nous suivons deux indicateurs clés de notre performance environnementale, les ratios « T CO2 émissions scopes 1 et 2 / effectif » et « T CO2 émissions scopes 1, 2 et 3 / chiffre d'affaires ». Ces indicateurs sont en amélioration. Nos plans d'actions visent à diminuer nos impacts énergétiques relatifs de 10% à 5 ans.

Pour les scopes 1⁴ et 2⁵, le plan d'actions s'articule autour de plusieurs thèmes : l'optimisation des déplacements, le renouvellement du parc de véhicules, l'achat de véhicules électriques, la sensibilisation à l'éco-conduite, l'optimisation énergétique de nos bâtiments, la sensibilisation à la bonne gestion des déchets, etc...

Le plan d'actions du scope 3⁶ vise, quant à lui, à maîtriser les émissions des deux principaux postes :

- réduire les émissions liées à l'utilisation de nos produits et notamment pour donner suite à nos opérations réalisées sur des équipements nécessitant la manipulation de fluides frigorigènes ;
- réduire les émissions liées à l'achat de nos principaux produits. Dans les années à venir, ces données seront fiabilisées avec nos différents fournisseurs de biens et de services.

³ D3E ou DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

⁴ Scope 1 : émissions directement liées à notre activité

⁵ Scope 2 : émissions indirectes liées aux consommations énergétiques

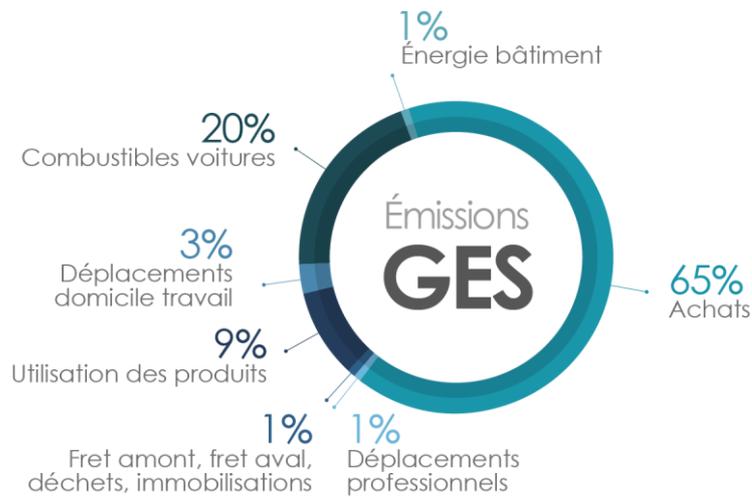
⁶ Scope 3 : autres émissions indirectes, liées à la vie du produit par exemple.

De plus, nous accompagnons nos clients dans des démarches éco-responsables. Nous développons une palette de plus en plus large de services : efficacité énergétique, limitation des nuisances lumineuses, installations photovoltaïques, ...

ii. Nos résultats

La répartition des différentes émissions (périmètre France hors filiales, données 2018) est détaillée ci-dessous :

Répartition des émissions de gaz à effet de serre 2018



Emission de gaz à effet de serre

	Unité	Résultat 2017	Résultat 2018
Scope 1 et 2	$\frac{\text{T CO}_2 \text{ e}}{\text{Effectif}}$	2,2	2,1
Scope 1, 2 et 3	$\frac{\text{T CO}_2 \text{ e}}{\text{chiffre d'affaires}}$	77,5	58,7

iii. **Nos certifications**

Le Système de Management de l'Environnement Groupe, en cours de déploiement, se développe en deux volets :

- un premier volet relatif aux dispositions permettant de répondre aux exigences réglementaires et aux exigences du Groupe, applicables à toutes les agences ;
- un second volet relatif aux dispositions permettant de répondre aux exigences de la norme ISO 14001 : V2015. A ce jour 25% des entités du Groupe SNEF sont certifiées selon la norme ISO 14001 : 2015.

Exclusions

Parmi les informations demandées dans le cadre de la Déclaration de Performance Extra-Financière, les thématiques suivantes ont été exclues, compte tenu de leur faible pertinence en regard de nos activités :

- *gaspillage alimentaire*
- *lutte contre la précarité alimentaire*
- *respect du bien-être animal*
- *l'alimentation responsable, équitable et durable*



Le Groupe SNEF entreprend avec un esprit d'amélioration continue, pour développer de façon durable son activité et satisfaire aux exigences de ses clients et de ses partenaires.

Cet engagement qui anime depuis plus de 110 ans le Groupe SNEF dans une démarche de progrès se traduit par une surveillance continue du contexte, des risques et des opportunités, pour répondre aux défis humains, environnementaux, réglementaires, normatifs, technologiques et économiques.

La vision QSSE et Développement Durable du Groupe SNEF est tournée vers la performance opérationnelle. Elle repose sur trois piliers, les entités du Groupe SNEF s'engageant ainsi à :

Promouvoir l'amélioration continue, fondement de tout système de management pour une entreprise rentable et durable,

Identifier leurs objectifs opérationnels, tout en contribuant aux objectifs du Groupe,

Faire connaître leurs objectifs, pour responsabiliser chacun des acteurs et mesurer l'efficacité de leurs actions.

Qualité, Santé, Sécurité, Environnement & Développement Durable

Pour la Santé et la Sécurité de ses équipes, le Groupe SNEF retient comme objectif « zéro accident » et considère la santé et la sécurité des personnes comme des enjeux essentiels. Le Groupe SNEF s'engage à respecter la réglementation et à maîtriser les risques dans une démarche globale de prévention.

Pour la Qualité de ses produits et de ses services, le Groupe SNEF a comme objectif opérationnel l'atteinte du « zéro réserve », la satisfaction de ses clients et la systématisation du retour d'expérience. La maîtrise du risque passe par la bonne gestion des compétences, la pertinence de ses processus et la surveillance de ses prestataires externes.

Pour la protection de l'Environnement, le Groupe SNEF s'engage à prévenir les pollutions et à réduire les impacts les plus significatifs de ses activités. Le conseil et l'accompagnement de ses clients face aux enjeux d'efficacité énergétique font partie des engagements du Groupe.

Pour le Développement Durable, le Groupe SNEF s'engage à concilier la logique économique avec le respect de la personne et la préservation de l'environnement. Ces valeurs, Ethique des affaires, Lutte contre la corruption, Ecoute des parties prenantes sont affirmées dans le Code de Conduite du Groupe.

La Direction Générale demande à chaque collaborateur de respecter au quotidien ces engagements.

Janvier 2019.

Stéphane Corteel
Directeur Général



Politique Qualité, Santé, Sécurité, Environnement & Développement Durable

GROUPE SNEF



Snef S.A.
**Etats financiers
consolidés annuels**
31 décembre 2019

Table des matières

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	2
ETAT DU RESULTAT GLOBAL	4
BILAN CONSOLIDÉ	5
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	6
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	7
Informations relatives à l'entreprise	8
1 Principes comptables et méthodes d'évaluation	8
1.1 Principes comptables	8
1.1.1 Déclaration de conformité.....	8
1.1.2 Normes et interprétations applicables.....	8
1.1.3 Hypothèses clés et appréciations	9
1.2 Principes de consolidation	10
2 Evénements significatifs de la période	12
2.1 Variations de périmètre	12
2.2 Changements d'estimations et/ou de méthodes comptables	13
3 Information opérationnelle	16
3.1 Détail du résultat opérationnel.....	16
3.1.1 Chiffre d'affaires	16
3.1.2 Autres produits et charges opérationnels	17
3.2 Détail de la variation du BFR.....	17
3.2.1 Stocks	17
3.2.2 Créances Clients.....	17
3.2.3 Dettes fournisseurs et autres dettes	19
4 Effectifs, charges et avantages de personnel.....	20
5 Immobilisations incorporelles et corporelles	22
5.1 Goodwill.....	22
5.2 Autres immobilisations incorporelles.....	23
5.3 Immobilisations corporelles	24
5.4 Perte de valeur sur actifs immobilisés.....	26
6 Information financière	27
6.1 Actifs et passifs financiers	27
6.1.1 Actifs financiers	27
6.1.2 Trésorerie	29
6.1.3 Instruments financiers	30
6.1.4 Passifs financiers	33

6.2	Produits et charges financières.....	34
6.3	Gestion du risque financier	35
7	Capitaux propres	38
7.1	Evolution des capitaux propres	38
7.2	Gestion du risque de capital	39
8	Provisions pour risques et charges – Passifs éventuels – Garanties	39
8.1	Provisions pour risques et charges.....	39
8.2	Engagements donnés et reçus.....	40
9	Impôts et résultat net	41
9.1	Impôt sur le résultat	41
9.2	Impôts courants et impôts différés	41
9.3	Résultat net.....	44
10	Evènements postérieurs à la clôture	44
11	Périmètre de consolidation	44
11.1	Evolution du périmètre de consolidation	44
11.2	Liste des sociétés consolidées.....	46

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Exercice clos le 31 décembre 2019

€000		31 déc. 2019	31 déc. 2018
Chiffre d'affaires	Note 3.1.1	1 486 199	1 241 064
Achats consommés		(354 647)	(270 437)
Charges de personnel	Note 4	(539 651)	(460 807)
Charges externes		(478 303)	(427 432)
Impôts et taxes		(18 560)	(17 755)
Dotations nettes aux amortissements		(29 764)	(12 012)
Dotations nettes aux provisions		(12 135)	(11 127)
Autres produits (charges) opérationnels, nets	Note 3.1.2	359	1 099
Résultat des sociétés mises en équivalence		(16)	(35)
Résultat opérationnel courant		53 483	42 558
EBITDA		95 381	65 697
Dépréciation du goodwill		(9 964)	-
Résultat opérationnel		43 519	42 558
Produits financiers		393	1 298
Charges financières		(8 529)	(5 734)
Résultat financier net	Note 6.2	(8 136)	(4 436)
Impôts sur le résultat	Note 9.2	(22 550)	(17 399)
<i>dont CVAE</i>		(8 831)	(7 364)
<i>dont Impôt différé</i>		(3 225)	(1 980)
<i>dont Impôt Social</i>		(10 495)	(8 056)
Résultat net		12 833	20 723
Résultat attribuable aux			
- actionnaires de la société mère		13 254	19 973
- participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)		(421)	750
Résultat par action (en euros)		8,92	13,44
Résultat dilué par action (en euros)		9,26	13,90

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

Exercice clos le 31 décembre 2019

€000	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Résultat net	12 833	20 723
Dont part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	(421)	750
Résultat net attribuable aux actionnaires de la société mère	13 254	19 973
Variation des écarts de conversion (IAS 21)	(919)	(3 099)
Variation des justes valeurs des instruments dérivés de couverture (IAS 39)	58	(368)
Impôts différés	(11)	126
Autres éléments du résultat global recyclables ultérieurement en résultat net	(873)	(3 340)
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies (IAS 19)	(4 579)	-
Impôts différés	1 382	-
Autres éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat net	(3 197)	-
Autres éléments du résultat global attribuable aux actionnaires de la société mère	(4 070)	(3 340)
Résultat Global attribuable aux actionnaires de la société mère	9 185	16 633

BILAN CONSOLIDÉ

Exercice clos le 31 décembre 2019

€000		31 déc. 2019	31 déc. 2018
Goodwill	Note 5.1	96 201	96 949
Droit d'Utilisation IFRS16	Note 5.3	60 763	-
Autres immobilisations incorporelles	Note 5.2	10 596	9 933
Immobilisations corporelles	Note 5.3	69 746	67 280
Participations mises en équivalence		(92)	-
Autres actifs financiers non courants	Note 6.1.1	7 358	7 376
Actifs d'impôts différés	Note 9.2	8 666	8 377
Total des Actifs non courants		253 239	189 914
Stocks	Note 3.2.1	9 920	7 337
Créances clients et autres créances	Note 3.2.2	638 836	617 767
Instruments financiers dérivés		90	124
Actifs d'impôt exigibles		3 579	5 764
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 6.1.2	169 659	163 311
Total des Actifs courants		822 083	794 303
TOTAL DE L'ACTIF		1 075 322	984 217
Capital social		10 000	10 000
Réserves		97 920	96 250
Gains (pertes) sur des couvertures de flux de trésorerie		(383)	(441)
Ecart de conversion cumulés		(23 507)	(22 572)
Résultat net		12 833	20 723
Total des Capitaux Propres	Note 7.1	96 863	103 960
Dont part du Groupe		81 160	90 013
Dont participations ne donnant pas le contrôle - intérêts minoritaires		15 703	13 946
Dettes financières non courantes	Note 6.1.4	153 389	182 263
Dettes locatives IFRS16 non courantes	Note 6.1.4	46 422	-
Autres dettes non courantes	Note 3.2.3	5 581	16 698
Avantages au personnel	Note 4	40 534	33 999
Passifs d'impôts différés	Note 9.2	10 956	10 313
Total des Passifs non courants		256 881	243 273
Dettes financières courantes	Note 6.1.4	26 211	20 371
Concours bancaires	Note 6.1.2	4 740	19 002
Dettes locatives IFRS16 courantes	Note 6.1.4	13 762	-
Dettes fournisseurs et autres dettes	Note 3.2.3	629 383	556 791
Provisions courantes	Note 8.1	44 589	37 636
Instruments financiers dérivés	Note 6.1.3	473	564
Passifs d'impôt exigibles		2 420	2 620
Total des Passifs courants		721 578	636 984
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		1 075 322	984 217

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2019

€000 à l'exception du nombre d'actions	Nombre d'actions net des actions d'autocontrôle	Capital	Primes et Réserves	Gains (pertes) sur des couv. de flux de trésorerie	Résultat net	Écarts de conversion	Capitaux propres du Groupe
Capitaux propres au 31 décembre 2017	1 437 289	10 000	83 403	(73)	12 524	(19 564)	86 290
et participations ne donnant pas le contrôle			1 169		674		1 843
Total au 31 décembre 2017			84 571	(73)	13 198	(19 564)	88 133
Résultat net de l'exercice- part du Groupe					19 973		19 973
Autres éléments du résultat global			126	(368)		(3 099)	(3 340)
Résultat Global			126	(368)	19 973	(3 099)	16 633
Affectation du résultat de l'exercice précédent			12 524		(12 524)		
Variation de la part Groupe résultant des actions propres							
Transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires) - IFRS 3			(6 544)				(6 544)
Dividendes versés			(5 888)				(5 888)
Divers			(586)			109	(477)
Capitaux propres au 31 décembre 2018	1 437 289	10 000	83 035	(441)	19 973	(22 554)	90 013
et participations ne donnant pas le contrôle			13 215		750	(18)	13 946
Total au 31 décembre 2018		10 000	96 250	(441)	20 723	(22 572)	103 960
Résultat net de l'exercice- part du Groupe					13 254		13 254
Autres éléments du résultat global			(3 208)	58		(919)	(4 069)
Résultat Global			(3 208)	58	13 254	(919)	9 185
Affectation du résultat de l'exercice précédent			19 973		(19 973)		-
Variation de la part Groupe résultant des actions propres			(2 642)				(2 642)
Transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires) - IFRS 3			(2 411)				(2 411)
Dividendes versés			(9 920)				(9 920)
Divers (*)			(3 066)				(3 066)
Capitaux propres au 31 décembre 2019	1 430 885	10 000	81 761	(383)	13 254	(23 470)	81 160
et participations ne donnant pas le contrôle			16 162		(421)	(38)	15 703
Total au 31 décembre 2019		10 000	97 920	(383)	12 833	(23 507)	96 863

(*) dont IFRIC 23 non significatif

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2019

€000	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Résultat net	12 833	20 723
Part des résultats des sociétés mises en équivalence	16	35
<i>Élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie :</i>		
Dotation nette aux amortissements et provisions	42 394	16 448
Résultat des réalisations d'actifs	746	(142)
Impôts différés	3 222	2 037
Variation des crédits à court terme	484	-
Autres	280	(21)
Capacité d'autofinancement	59 975	39 079
<i>Variation nette du besoin en fonds de roulement :</i>		
Variation de stocks nets	(2 651)	387
Transferts de charges à répartir	-	-
Variation des créances d'exploitation nettes	(46 480)	164
Variation des dettes d'exploitation nettes	79 499	(3 457)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :	30 369	(2 907)
Flux net de trésorerie générés par l'activité	90 344	36 173
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(3 431)	(2 631)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(35 048)	(15 760)
Produits de cession d'actifs	1 374	676
Acquisition d'actifs financiers	(2 783)	(185)
Acquisition d'intérêts minoritaires	(2 225)	-
Produits de cession d'actifs financiers	(792)	1 156
Acquisition d'entités nette de la trésorerie acquise	4 635	(59 862)
	Note 11.1	
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(38 270)	(76 606)
Augmentation (réduction) de capital ou apports	-	(7)
Dividendes versés	(10 022)	(5 920)
Rachat d'actions propres	(2 642)	-
Encaissements provenant d'emprunts	744	192 604
Remboursements d'emprunts	(21 131)	(104 309)
Variation de la dette locative IFRS 16	1 936	-
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	(31 114)	82 368
Effet des variations des taux de change sur la trésorerie nette	(347)	(27)
Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie	20 958	41 935
Trésorerie nette en début d'exercice	144 309	102 401
Trésorerie nette en fin d'exercice	164 920	144 309
Disponibilités	169 659	163 311
Concours bancaires	(4 740)	(19 002)
Trésorerie nette en fin d'exercice	164 920	144 309
	Note 6.1.2	

Informations relatives à l'entreprise

SNEF est une société anonyme enregistrée en France au registre du commerce et des sociétés de Marseille, dont le siège social est situé 87 avenue des Aycgalades à Marseille.

SNEF (« Groupe SNEF ») est le premier Groupe français indépendant du secteur du Génie Electrique. Le Groupe intervient à toutes les étapes d'un projet, des études de faisabilité à la mise en service, notamment dans les métiers de l'électricité, des réseaux d'énergie et d'éclairage public, des télécommunications, des automatismes et du génie climatique.

1 Principes comptables et méthodes d'évaluation

1.1 Principes comptables

1.1.1 Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés de SNEF et de toutes ses filiales de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ainsi que les informations comparatives 2018 ont été préparés en appliquant les normes et les interprétations IFRS (International Financial Reporting Standards) adoptées par l'Union Européenne et disponibles sur le site :

https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/accounting-and-taxes/annual-accounts_fr

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 17 avril 2020 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires.

1.1.2 Normes et interprétations applicables

Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1er janvier 2019

Les normes suivantes s'appliquent pour la première fois au 1^{er} janvier 2019 :

- IFRS 16 « Contrats de location » ;
- IFRIC 23 « Incertitudes relatives aux traitements fiscaux » ;
- Interprétations d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires obtenus de contrats conclus avec des clients » ;
- Amendements à IFRS 9 « Instruments financiers » ;
- Amendements à IAS 28 « Intérêts à long-terme dans des entreprises associées et coentreprises » ;
- Amendements à IAS 19 « Avantages du personnel » ;
- Améliorations annuelles (cycle 2015-2017) des IFRS : modifications d'IFRS 3, IFRS 11 et d'IAS 12 et 23.

L'impact de la première application d'**IFRS 16 « contrats de location »** est présenté en note 2.2.

IFRS 15 « Produits des activités ordinaires obtenus de contrats conclus avec des clients » :

- Les interprétations de l'IFRIC ont clarifié, notamment, la classification des pénalités et indemnités contractuelles versées aux clients qui doivent être comptabilisées en diminution du chiffre d'affaires. L'impact de l'application de l'interprétation n'est pas significatif au regard des comptes consolidés du Groupe ;
- Au 31 décembre 2019, le carnet de commandes du Groupe représente environ 13 mois de production.

IFRIC 23 « incertitudes relatives aux traitements fiscaux » clarifie les règles de comptabilisation et d'évaluation des incertitudes liées à l'impôt sur les bénéfices (dispositions d'IAS12).

L'effet cumulatif de la première application de cette interprétation a été reconnu en capitaux propres sans retraitement de l'information comparative conformément aux options de transitions offertes par l'interprétation.

L'impact de l'application de l'interprétation n'est pas matériel au regard des capitaux propres du Groupe.

Nouvelles normes et interprétations adoptées par l'IASB non encore applicables au 31 décembre 2019

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2019 :

- Amendements à IFRS 3 « Définition d'une entreprise » ;
- Amendement aux références du Cadre conceptuel dans les normes IFRS ;
- Amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 « réforme des taux de référence » ;
- Amendements à IAS 1 et IAS 8 « Modification de la définition du terme « significatif » ;

Le Groupe réalise actuellement une analyse sur les impacts et les conséquences pratiques de l'application de ces normes et interprétations.

1.1.3 Hypothèses clés et appréciations

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés qui sont évalués à leur juste valeur. La valeur comptable des actifs et passifs qui font l'objet de couvertures est ajustée pour tenir compte des variations de juste valeur attribuables aux risques couverts. Les états financiers consolidés sont présentés en Euro et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (€000) sauf indication contraire.

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes concernent principalement les postes suivants :

- Chiffre d'affaires (avancement et marges des contrats en cours) (Cf Note 3.1.1) ;
- Provision pour avantages au personnel (Cf Note 4) ;
- Provisions courantes (Cf Note 8.1) ;
- Reconnaissance d'actifs d'impôts différés (Cf Note 9.2) ;
- Tests de perte de valeur (Cf Note 5.4) ;
- Contrats de location (hypothèses et options pouvant avoir une incidence sur la durée de location).

1.2 Principes de consolidation

Principe de préparation des états financiers

La norme IFRS 10 « États financiers consolidés » définit la notion de contrôle et les procédures de consolidation selon la méthode de l'intégration globale. Elle redéfinit la notion de contrôle d'une entité sur la base de trois critères :

- Le pouvoir sur l'entité, c'est-à-dire la capacité de diriger les activités qui ont le plus d'impacts sur sa rentabilité ;
- l'exposition aux rendements variables de l'entité, qui peuvent être positifs, sous forme de dividende ou de tout autre avantage économique, ou négatifs ;
- et le lien entre le pouvoir et ces rendements, soit la faculté d'exercer le pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements obtenus.

En pratique, les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote en assemblée générale, au Conseil d'administration ou au sein de l'organe de direction équivalent, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont généralement réputées contrôlées et consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Pour la détermination du contrôle, le Groupe réalise une analyse approfondie de la gouvernance établie et une analyse des droits détenus par les autres actionnaires. Lorsque nécessaire, une analyse des instruments détenus par le Groupe ou par des tiers (droits de vote potentiels, instruments dilutifs, instruments convertibles...) qui, en cas d'exercice, pourraient modifier le type d'influence exercée par chacune des parties, est également effectuée.

La norme IFRS 11 « Partenariats » définit la comptabilisation des entités sous contrôle conjoint.

Le contrôle conjoint est établi lorsque les décisions concernant les activités prépondérantes de l'entité requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les partenariats sont classés en deux catégories (coentreprises et activités conjointes) selon la nature des droits et obligations détenus par chacune des parties. Cette classification est généralement établie par la forme légale du véhicule juridique employé pour porter le projet.

- une coentreprise (joint-venture) est un partenariat dans lequel les parties (coentrepreneurs) qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Les coentreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.
- une activité conjointe (joint-operation) est un partenariat dans lequel les parties (coparticipants) ont des droits directs sur les actifs et des obligations directes au titre des passifs de l'entité. Chaque coparticipant comptabilise sa quote-part d'actifs, de passifs, de produits et de charges relative à ses intérêts dans l'activité conjointe.

La norme IAS 28 amendée définit la notion d'influence notable et décrit la méthode de la mise en équivalence applicable aux participations dans les entreprises associées et les coentreprises au sens d'IFRS 11. Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable. L'influence notable est présumée lorsque la participation du Groupe est supérieure ou égale à 20 %. Cela concerne la participation du Groupe dans la société SNEF Nigeria.

La norme IFRS 12 « Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités » définit les informations à mentionner dans les états financiers annuels au titre des participations dans des filiales, partenariats, entités associées ou entités structurées non consolidées.

Transactions entre actionnaires, acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle

Conformément à la norme IFRS 10, les acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires, sans impact sur le contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du Groupe. La différence entre le prix payé pour augmenter le pourcentage d'intérêts dans les entités déjà contrôlées et la quote-part complémentaire de capitaux propres ainsi acquise est enregistrée en capitaux propres part du Groupe. La valeur consolidée des actifs et passifs identifiables de l'entité (y compris le goodwill) reste inchangée. De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée est traitée comptablement comme une transaction entre actionnaires, sans impact sur le résultat. Les frais d'honoraires et autres coûts liés aux acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires sans impact sur le contrôle, ainsi que les éventuels effets fiscaux associés sont enregistrés en capitaux propres.

Transactions éliminées

Tous les soldes et transactions intragroupes, y compris les résultats internes provenant de transactions intragroupes sont totalement éliminés. Les gains latents découlant des transactions avec les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint sont éliminés à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entité. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Monnaies étrangères

Transactions en monnaies étrangères

La monnaie fonctionnelle et de présentation de la société et de la plupart de ses filiales est l'Euro (€). Les opérations en monnaie étrangère sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction. A la date de clôture les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts sont enregistrés dans le compte de résultat. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur, sont convertis au taux de change à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée.

États financiers des activités à l'Étranger

La monnaie fonctionnelle des filiales à l'Étranger est reprise en note 11.2. À la date de clôture, les actifs et passifs de ces filiales sont convertis dans la monnaie de présentation de la société au taux de change en vigueur à la date de clôture et le compte de résultat est converti au taux de change moyen pondéré pour l'année, ce cours moyen est une valeur approchée du cours à la date de transaction en l'absence de fluctuations significatives. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et classés en capitaux propres. Lors de la sortie d'une activité à l'étranger, le montant cumulé des écarts de change différés figurant dans la composante distincte des capitaux propres relatifs à cette activité à l'étranger doit être reclassé dans le compte de résultat.

2 Événements significatifs de la période

2.1 Variations de périmètre

Opérations de l'exercice 2019

Le Groupe renforce son offre dans les domaines d'études, de conception, de la maintenance industrielle et des solutions applicatives innovantes.

Les principales variations de périmètre intervenues au cours de l'exercice 2019 sont les suivantes :

- Rachat des intérêts minoritaires de la société Watt Network portant le pourcentage de détention du Groupe de 55% à 100% ;
- Déconsolidation de la filiale FL Cameroun consécutive à la perte de contrôle suite à la mise en liquidation amiable de celle-ci en juillet 2019. L'impact de cette déconsolidation n'est pas matériel aux bornes du Groupe.

2.2 Changements d'estimations et/ou de méthodes comptables

Première application d'IFRS 16 « Contrats de location »

Cette note présente l'incidence de l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » sur les états financiers du Groupe, ainsi que sur les principaux indicateurs de performance.

IFRS 16 est applicable de manière obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2019 et modifie le mode de comptabilisation des contrats de location par les preneurs. Elle remplace la norme IAS 17 « Contrats de location » et les interprétations IFRIC 4 « Déterminer si un contrat contient un accord de location », SIC 15 « Avantages dans des contrats de location » et SIC 27 « Evaluation de la substance des transactions prenant la forme juridique d'un contrat de location ».

Alors que selon les dispositions d'IAS 17, le traitement comptable des contrats de location était déterminé en fonction de l'appréciation du transfert des risques et avantages liés à la propriété de l'actif, IFRS 16 impose un mode de comptabilisation unique de tous les contrats de location pour lesquels il y a un transfert du contrôle du droit d'usage consistant à comptabiliser au démarrage du contrat :

- Une dette de loyers correspondant à la valeur actualisée des paiements de loyers sur la durée estimée du contrat de location ;
- Un actif relatif au droit d'utilisation de l'immobilisation louée, amorti sur la même durée que celle de la dette.

Ces éléments ont été comptabilisés dans des lignes distinctes du bilan consolidé.

Le Groupe est en position de preneur de contrats de location principalement pour des biens immobiliers.

Le Groupe n'a pas de contrat de location significatif en position bailleur étant précisé que le traitement comptable des contrats de location en position bailleur n'a pas été profondément modifié par la norme IFRS 16 par rapport aux textes comptables applicables jusqu'au 31 décembre 2018.

Le Groupe a adopté cette norme au 1^{er} janvier 2019 en utilisant la méthode rétrospective modifiée conduisant à considérer qu'à la date de transition l'actif relatif aux droits d'utilisation est égal au montant de la dette de loyers (dans certains cas, ajusté des loyers payés d'avance ou restant à payer). Selon cette approche, les incidences cumulées de l'adoption d'IFRS 16 ont été reconnues en ajustement au 1^{er} janvier 2019, sans retraitement de l'information comparative concernant l'exercice clos au 31 décembre 2018 qui demeure présentée conformément à la norme IAS 17.

Le Groupe a appliqué les mesures de simplification permises par la norme en excluant les contrats de location de courte durée (durée de location inférieure à 12 mois en tenant compte des éventuelles options de renouvellement prévues contractuellement), ainsi que les contrats portant sur des actifs sous-jacents dont la valeur individuelle à neuf est de faible valeur. Les paiements relatifs à ces contrats sont enregistrés en charge de l'exercice.

Les dettes de loyers ont été actualisées en utilisant des courbes de taux fonction des durées et des devises, correspondant aux taux d'endettement des preneurs.

Les durées de location ont été définies contrat par contrat, et correspondent à la durée exécutoire comprenant les durées fermes du contrat et les éventuelles périodes de renouvellement prévues. Pour les baux « 3/6/9 », le Groupe a retenu une durée de 9 ans à l'origine. Le Groupe a tenu compte des décisions de l'IFRS IC du 26 novembre 2019 sur l'appréciation des durées de location pour les contrats renouvelables par tacite reconduction

ou sans date d'échéance contractuelle. L'IFRS IC confirme qu'il faut déterminer la période exécutoire, en retenant une vision économique, au-delà des caractéristiques juridiques.

Le droit d'utilisation, comptabilisé en contrepartie de la dette de loyers, est amorti linéairement sur la durée retenue pour le contrat de location.

Les loyers variables ou les prestations de services liées aux contrats de location ne sont pas pris en compte dans la détermination du montant du droit d'utilisation et de la dette de loyers. Ces éléments sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

S'agissant des contrats de location en vigueur au sein du Groupe et qui étaient qualifiés de contrats de location financement selon la norme IAS 17, la valeur comptable du droit d'utilisation et celle de la dette de loyers à la date de la transition (1^{er} janvier 2019) correspondent aux valeurs comptables de l'actif loué et de la dette comptabilisés selon IAS 17 immédiatement avant la transition.

L'incidence de l'application de cette nouvelle norme sur les états financiers du Groupe est présentée ci-après.

Incidence de la première application sur le bilan consolidé

En millions d'Euros	31 déc. 2018	Première application IFRS16	01 jan. 2019
Total des actifs non courants	189,9	57,0	246,9
Total des actifs courants	794,3	(0,3)	794,0
TOTAL DE L'ACTIF	984,2	56,7	1 040,9
Capitaux propres	104,0	-	104,0
Total des passifs non courants	243,3	46,0	289,3
Total des passifs courants	637,0	10,7	647,7
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	984,2	56,7	1 040,9

Incidence sur le compte de résultat consolidé

En millions d'Euros	31 déc. 2019
Charges externes	13,5
Dotations nettes aux amortissements	(13,3)
Résultat opérationnel	0,2
Charges financières	(1,2)
Résultat courant	(1,0)

Incidence sur le tableau des flux de trésorerie consolidé

En millions d'Euros	31 déc. 2019
Résultat net	(1,0)
<i>Élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie :</i>	
Dotations nettes aux amortissements et provisions	13,3
Impôts différés	(0,0)
Variation des créances d'exploitation nettes	(0,3)
Variation des dettes d'exploitation nettes	(0,2)
Flux net de trésorerie générés par l'activité	11,8
Acquisition Droit d'Utilisation	(13,7)
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(13,7)
Remboursement d'emprunts	1,9
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	1,9

Le rapprochement de la dette de loyers à la date de transition avec les engagements de loyers à payer présentés dans les comptes au 31 décembre 2018 est présenté ci-après :

	En millions d'Euros
Engagement de loyers au 31 décembre 2018	55,8
Variation de périmètre et des contrats	4,7
Contrats non pris par mesure de simplification (durée et valeur)	(4,1)
Mise à jour de l'effet d'actualisation et utilisation d'une courbe de taux	(0,3)
Autres	0,6
Dette de location au 1er janvier 2019	56,7

3 Information opérationnelle

3.1 Détail du résultat opérationnel

Le résultat opérationnel regroupe l'ensemble des charges et produits directement liés aux activités du Groupe, que ces éléments soient des éléments récurrents du cycle d'exploitation ou qu'ils résultent d'événements ou de décisions ponctuels ou inhabituels, y compris les événements non récurrents sur lesquels le Groupe n'a aucune maîtrise.

3.1.1 Chiffre d'affaires

Méthode comptable

Le Groupe applique la norme IFRS 15 pour la reconnaissance du produit des activités ordinaires tiré des contrats avec des clients (« produits des activités ordinaires »). Le Groupe reconnaît le chiffre d'affaires sur la base du transfert de contrôle des biens ou des services en continu ou à une date précise. Le prix de la transaction traduit le montant auquel le vendeur s'attend à avoir droit en rémunération des différentes obligations de performance contenues dans chaque contrat identifié.

Lorsque le transfert de contrôle d'un bien ou d'un service s'effectue progressivement, le Groupe évalue à chaque clôture le degré d'avancement pour chaque obligation de prestation remplie. La reconnaissance du revenu a lieu lorsque l'obligation de performance est satisfaite, et si elle répond aux critères suivants :

- Le client reçoit et consomme simultanément tous les avantages générés par la prestation au fur et à mesure de sa réalisation ;
- Le client obtient le contrôle de l'actif au fur et à mesure de sa construction ;
- L'actif final n'a pas d'utilité alternative pour le vendeur et il a un droit exécutoire au paiement pour le travail réalisé à date.

La créance partielle sur travaux non facturés ainsi déterminée nette des acomptes émis est portée à l'actif du bilan en factures à établir au poste clients et comptes rattachés. Les contrats pour lesquels les acomptes émis excèdent la créance partielle sur travaux non facturés sont maintenus pour le solde au passif du bilan en produits constatés d'avance.

Aucune marge à l'avancement n'est reconnue si le degré d'avancement n'est pas suffisant pour avoir une visibilité précise du résultat à la fin du contrat.

La perte anticipée sur les contrats déficitaires est constatée au compte de résultat dès qu'elle est identifiée.

À la clôture des comptes, le Groupe procède à un certain nombre d'estimations pour déterminer le niveau de ses encours. Les deux principaux éléments ayant un impact significatif sur la valorisation des encours sont le pourcentage d'avancement des travaux et l'estimation du taux de marge attendu à la fin des contrats. La Direction suit sur une base régulière l'évolution de ses marges sur contrats.

Ventilation du chiffre d'affaires par région géographique

€000	31 déc. 2019	31 déc. 2018
France	1 260 100	1 037 604
Étranger	226 099	203 460
Chiffre d'affaires	1 486 199	1 241 064

3.1.2 Autres produits et charges opérationnels

€000	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Plus values (moins values) sur cession d'immobilisations	620	456
Produits (charges) de change opérationnels, nets	312	88
Autres produits (charges)	(573)	555
Autres produits nets (charges nettes) opérationnels	359	1 099

3.2 Détail de la variation du BFR

3.2.1 Stocks

Méthode comptable

Les stocks sont évalués au plus faible du prix de revient, déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré, et de la valeur nette de réalisation. Des dépréciations de stocks sont constituées en fonction d'une analyse régulière par la société de la valeur nette de réalisation des actifs.

Détail des stocks

€ 000	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Matières premières	7 447	7 166
Marchandises	2 803	767
Stocks bruts	10 250	7 933
Dépréciation des stocks	(330)	(596)
Stocks nets	9 920	7 337

3.2.2 Créances Clients

Méthode comptable

Les créances clients sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les créances clients ne portent pas intérêt et sont en général payables aux conditions légales. Le Groupe dispose de contrats d'affacturage (Cf note 6.3).

S'agissant des dépréciations des créances clients, une dépréciation est comptabilisée quand il existe une indication objective (telle qu'une probabilité de faillite ou des difficultés financières significatives du débiteur) que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer les montants dûs selon les termes contractuels de la facture. La valeur comptable de la créance client est réduite via l'utilisation d'un compte de correction de valeur. Les encours dépréciés sont constatés en perte quand ils sont jugés irrécouvrables.

Détail des créances clients

€ 000	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Créances clients	331 633	333 918
Factures à établir	251 832	215 636
Créances fiscales et sociales	35 595	38 785
Autres avoirs à recevoir	6 542	6 557
Créances de compte courant sur entreprises liées	12 966	8 719
Avances et acomptes versés	5 281	3 452
Charges constatées d'avance	2 053	2 235
Créances sur affacturage dont retenues de garantie	8 968	17 276
Créances sur cessions d'immobilisations	406	195
Divers	8 720	7 899
Créances clients et autres créances	663 995	634 673
Dépréciation	(25 159)	(16 906)
Créances clients et autres créances nettes	638 836	617 767

Les mouvements de dépréciation des créances se détaillent comme suit :

€ 000	Dépréciation
Au 31 décembre 2018	(16 906)
Dotations nettes de l'année	(8 122)
Ecart de change	33
Mouvements de périmètre	(1 196)
Autres	1 032
Au 31 décembre 2019	(25 159)

3.2.3 Dettes fournisseurs et autres dettes

€ 000	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Fournisseurs	224 976	200 929
Fournisseurs d'immobilisations	19 038	19 518
Avances et acomptes reçus	7 862	6 710
Dettes fiscales et sociales	197 705	193 908
Dettes en compte courant sur entreprises associées	1 209	228
Produits constatés d'avance	178 780	146 889
Divers	5 395	5 307
Dettes fournisseurs et autres dettes	634 964	573 489
<i>Dont fournisseurs et autres dettes courantes</i>	<i>629 383</i>	<i>556 791</i>
<i>Dont autres dettes non courantes</i>	<i>5 581</i>	<i>16 698</i>

Les dettes fournisseurs ne portent pas intérêt et sont payables aux conditions légales.

Les dettes fiscales et sociales ne portent pas intérêt et sont en principe payables mensuellement ou trimestriellement.

Les produits constatés d'avance représentent le montant des contrats pour lesquels les factures émises excèdent la créance partielle sur travaux non facturés. Ce poste ne porte pas intérêt.

Les autres postes créditeurs ne portent pas intérêt et ont une échéance moyenne inférieure à douze mois.

4 Effectifs, charges et avantages de personnel

Méthode comptable

Retraite et engagements assimilés

Le Groupe doit faire face à certains engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite des salariés en activité, selon les modalités d'ancienneté et de catégories professionnelles fixées par les conventions collectives des Travaux Publics, de la Métallurgie, du Bâtiment et Syntec.

La méthode actuarielle retenue pour l'estimation des engagements afférents aux régimes d'Indemnités de Fin de Carrière est la méthode des unités de crédit projetées. Appliquée séparément à chaque salarié, cette méthode permet de répartir la valeur actuarielle des prestations futures sur chacune des années de service du salarié.

La provision figurant au bilan est évaluée selon des hypothèses qui portent principalement sur le taux d'actualisation, le taux d'évolution à long terme des salaires et l'âge de départ en retraite. Les informations statistiques sont, pour la plupart, liées à des hypothèses démographiques telles que les taux de mortalité, de rotation du personnel et d'incapacité.

Suivant la population concernée les principales hypothèses sont les suivantes :

- L'ancienneté à la date du calcul ;
- Le salaire projeté à l'âge de la retraite : le taux de progression retenu au 31 décembre 2019 est de 2% par an (identique au 31 décembre 2018) ;
- Les conditions de départ en retraite : l'hypothèse retenue est un départ volontaire, un taux de charges sociales patronales de 43% tenant compte de la suppression du CICE (taux retenu égal à 48% au 31 décembre 2018) ;
- Les droits tels que définis par les conventions collectives ;
- Le taux d'actualisation : utilisation d'une courbe de taux Bloomberg « EUR Composite (AA) » (taux unique retenu au 31 décembre 2018 de 1,40 %) ;
- La probabilité de payer la prestation, obtenue en associant la probabilité de survie à la probabilité de maintien du salarié dans l'entreprise jusqu'à l'âge de la retraite. Conformément à l'avis de la CNCC, à partir de 2019 seules les démissions ont été prises en compte dans les hypothèses de sorties.
- Un départ à la retraite dès lors que le salarié bénéficie d'une retraite à taux plein.

Les écarts actuariels sont reconnus dès leur survenance en autres éléments du résultat global classés en capitaux propres.

Les engagements en matière d'indemnité de départ à la retraite ne sont pas couverts par des actifs dédiés.

Le Groupe n'a pas souscrit d'engagements pour pensions ou compléments de retraite.

Détail des charges de personnel et effectifs

€000	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Charges salariales	(365 363)	(312 636)
Charges sociales	(174 287)	(148 171)
Charges de personnel	(539 651)	(460 807)

Effectifs	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Cadres et professions supérieurs	2 975	2 831
Employés, techniciens et agents de maîtrise	5 184	5 165
Ouvriers	3 843	4 209
Total	12 002	12 205
dont France	9 009	8 528

Indemnités de départs en retraite

€000	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Provisions début de période	33 999	28 369
Dotations nettes des prestations servies	1 180	437
Intérêts financiers	(375)	-
Mouvement de périmètre	337	5 187
Autres mouvements et reclassements	5 393	7
Provisions fin de période	40 534	33 999

5 Immobilisations incorporelles et corporelles

5.1 Goodwill

Méthode comptable

Le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur.

À compter de la date de prise de contrôle, le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie ou des regroupements d'unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Si le goodwill a été affecté à une unité génératrice de trésorerie et si une activité au sein de cette unité est cédée, le goodwill lié à l'activité sortie est inclus dans la valeur comptable de l'activité lors de la détermination du résultat de cession. Le goodwill ainsi cédé est évalué sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'unité génératrice de trésorerie conservée.

Le goodwill négatif résultant de l'acquisition est comptabilisé immédiatement en résultat.

Variation des Goodwill

€000	Goodwill
Au 31 décembre 2017	63 397
Entrées en périmètre	36 143
Révision de Goodwill	(1 182)
Sorties de périmètre	(111)
Ecart de conversion	(1 299)
Au 31 décembre 2018	96 949
Révision de Goodwill	9 683
Dépréciation du Goodwill (Brésil)	(9 964)
Ecart de conversion	(466)
Au 31 décembre 2019	96 201

Au cours de l'exercice 2019 :

- Les goodwill qui étaient provisoires au 31 décembre 2018 sont devenus définitifs et ont donné lieu à des révisions (prix d'acquisition et / ou justes valeurs des actifs acquis et passifs repris) ;
- Les tests de dépréciation réalisés en 2019, conformément aux méthodes décrites dans la note 5.4, ont conduit à comptabiliser une dépréciation du goodwill lié aux activités du Brésil.

Décomposition des goodwill par UGT

€000	31 déc. 2018	Révision	Dépréciation	Ecart de conversion	31 déc. 2019
UGT Concept	32 124	491		(15)	32 600
UGT Fouré Lagadec	18 573	8 528			27 101
UGT Domestique	11 180				11 180
UGT Brésil	10 967	89	(9 964)	52	1 143
UGT Roumanie	20 087	179		(504)	19 762
UGT Cameroun	2 103				2 103
UGT Lab	1 916	396			2 313
Total Goodwil net	96 949	9 683	(9 964)	(466)	96 201

Il n'y a pas de Goodwill lié aux entrées en périmètre sur l'exercice (note 11.1).

Les unités génératrices de trésorerie (UGT) sont déterminées par le Groupe en fonction de ses indicateurs de suivi interne et de la manière dont il tire profit de l'activité.

5.2 Autres immobilisations incorporelles

Méthode comptable

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût et les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Leur durée d'utilité est appréciée comme étant finie ou indéterminée. Les amortissements sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique dotations nettes aux amortissements.

Les profits ou les pertes résultant de la décomptabilisation d'un actif incorporel sont déterminés comme la différence entre les produits nets de cession et la valeur comptable de l'actif. Ils sont enregistrés dans le compte de résultat quand l'actif est décomptabilisé.

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement des logiciels amortis sur une durée d'utilité de 5 ans.

Les dépenses de la phase de développement d'un projet généré en interne sont comptabilisées en immobilisations incorporelles. Le Groupe inscrit à son actif les dépenses afférentes aux phases de développement en cours de son système d'information et de gestion (ERP). Les modules indépendants sont mis en service au rythme des mises en production effective. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée à 7 ans.

Détail des immobilisations incorporelles

€000	Brut	Déprec. /amort.	Net
Immobilisations incorporelles au 31 décembre 2017	24 953	(15 549)	9 405
Acquisitions	2 631	-	2 631
Cessions et mises au rebut	(81)	1 878	1 797
Dotations aux amortissements	-	(4 308)	(4 308)
Effet des variations de change	(155)	97	(57)
Effet des variations de périmètre	5 721	(5 216)	505
Autres, dont reclassements	(42)	5	(38)
Immobilisations incorporelles au 31 décembre 2018	33 027	(23 094)	9 933
Acquisitions	3 431	-	3 431
Cessions et mises au rebut	(66)	66	-
Dotations aux amortissements	-	(2 733)	(2 733)
Effet des variations de change	(66)	44	(22)
Effet des variations de périmètre	1	0	1
Autres, dont reclassements	176	(190)	(14)
Immobilisations incorporelles au 31 décembre 2019	36 503	(25 907)	10 596

Les autres immobilisations incorporelles sont essentiellement composées des coûts de développement du système d'information et de gestion (ERP) et de logiciels.

5.3 Immobilisations corporelles

Méthode comptable

Les immobilisations corporelles acquises séparément sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Le coût de remplacement d'un composant d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à ce composant iront au Groupe et que son coût peut être évalué de façon fiable. Les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Certaines immobilisations ont été réévaluées avant l'adoption des normes IFRS par le Groupe. Ces réévaluations ont été comptabilisées à la juste valeur des actifs concernés à la date d'enregistrement de ces ajustements.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif soit :

Constructions	30 ans
Agencements et installations	20 ans
Autres immobilisations corporelles	Entre 6 et 10 ans

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de

la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat l'année de la décomptabilisation de l'actif. Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle.

Détail des immobilisations corporelles

€000	Brut	Déprec. /amort.	Net
Terrains	6 212	(596)	5 616
Constructions	122 050	(93 354)	28 696
Installations techniques matériels et outillages	95 418	(28 402)	67 016
Autres immobilisations corporelles et en cours	81 932	(52 751)	29 181
Immobilisations corporelles au 31 décembre 2019	305 613	(175 103)	130 509

Les variations des soldes s'analysent de la façon suivante :

€000	Brut	Déprec. /amort.	Net
Immobilisations corporelles au 31 décembre 2017	138 869	(95 652)	43 217
Acquisitions	16 626	-	16 626
Cessions et mises au rebut	(16 259)	13 667	(2 592)
Mouvements de périmètre	90 256	(70 516)	19 740
Dotations aux amortissements	-	(9 560)	(9 560)
Effet des variations de change	(94)	(50)	(143)
Autres, dont reclassements	(3)	(5)	(8)
Immobilisations corporelles au 31 décembre 2018	229 395	(162 116)	67 280
Impacts ouverture IFRS16	57 002	-	57 002
Acquisitions	35 687	-	35 687
Cessions et mises au rebut	(7 093)	5 402	(1 691)
Mouvements de périmètre	(8 903)	8 359	(544)
Dotations aux amortissements	-	(27 039)	(27 039)
Effet des variations de change	(306)	130	(176)
Autres, dont reclassements	(61)	54	(7)
Immobilisations corporelles au 31 décembre 2019	305 721	(175 211)	130 510
dont Droit d'Utilisation IFRS16	92 362	(31 599)	60 763

5.4 Perte de valeur sur actifs immobilisés

Méthode comptable

Goodwill

Les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) correspondent aux entités juridiques ou aux regroupements d'entités qui génèrent des flux de trésorerie de manière indépendante.

Les goodwill acquis lors des regroupements d'entreprises sont ainsi alloués respectivement à chaque unité génératrice de trésorerie ou regroupement d'unités génératrices de trésorerie pour les besoins des tests de dépréciation effectués à la fin de chaque exercice.

La dépréciation est déterminée en évaluant la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie ou du regroupement d'unités génératrices de trésorerie à laquelle le goodwill a été affecté. Lorsque le montant recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) est inférieur à sa valeur comptable, la différence constatée ou perte de valeur est alors comptabilisée comme une dépréciation au bilan avec pour contrepartie une charge dans le compte de résultat. Les tests de pertes de valeur du goodwill sont effectués une fois par an ou plus fréquemment en cas d'indice de perte de valeur. Les pertes de valeur éventuelles constatées sur le goodwill sont irréversibles.

Actifs non financiers amortissables

Les valeurs comptables des actifs non financiers amortissables sont revues pour dépréciation lorsque des événements ou changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. S'il existe un quelconque indice de cette nature et si les valeurs comptables excèdent la valeur recouvrable estimée, les actifs ou unités génératrices de trésorerie sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable des actifs non financiers amortissables et des UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Pour évaluer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés en utilisant un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif. Pour un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie d'autres actifs, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. Les pertes de valeur sont enregistrées au compte de résultat dans la ligne dotations nettes aux provisions.

Tests de valeur sur goodwill et dépréciation

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les goodwill font l'objet de tests de perte de valeur à minima lors de chaque clôture annuelle ou dès la survenance d'un indice de perte de valeur.

Les valeurs recouvrables des UGT sont déterminées sur la base d'un calcul de valeur d'utilité à partir de l'actualisation, des flux prévisionnels opérationnels de trésorerie. Les projections de flux opérationnels de trésorerie sont déterminées, en règle générale, à partir des budgets et des plans d'affaires du management et validés par la Direction extrapolés, le cas échéant, en appliquant jusqu'à un horizon compris entre 3 et 5 ans, un taux de croissance généralement déterminé en fonction de l'appréciation par la Direction des perspectives de l'UGT concernée. Au-delà de cet horizon, la valeur terminale est évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini du flux de trésorerie de la dernière année.

Les tests de perte de valeur menés sur les UGT au 31 décembre 2019 ont conduit à constater une perte de valeur de 10 millions d'euros sur les activités au Brésil (pas de perte de valeur comptabilisée au cours de l'exercice 2018).

En outre, une analyse de sensibilité sur les taux d'actualisation et les taux de croissance à long terme a été menée individuellement pour chaque UGT significative, et n'a pas conduit à la constatation de perte de valeur.

6 Information financière

6.1 Actifs et passifs financiers

6.1.1 Actifs financiers

Méthode comptable actifs financiers

La norme IFRS 9 énonce les dispositions en matière de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs financiers, ainsi que de certains contrats d'achat ou de vente d'éléments non financiers. Cette norme remplace IAS 39 « Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation ».

IFRS 9 prévoit trois grandes catégories comptables pour les actifs financiers : ceux évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Le classement des actifs financiers selon la norme IFRS 9 se fait généralement en fonction du modèle économique de détention de l'actif et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels. IFRS 9 supprime les catégories « Détenus jusqu'à l'échéance », « Prêts et créances » et « Disponibles à la vente » que prévoyait IAS 39.

La norme IFRS 9 conserve pour une large part les préconisations de la norme IAS 39 en matière de classement et d'évaluation des passifs financiers.

Le Groupe détermine la classification de ses actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale et, lorsque cela est autorisé et approprié, revoit cette classification à chaque clôture annuelle.

Dépréciation d'actifs financiers

Le Groupe apprécie à chaque date de clôture si un actif financier ou un groupe d'actifs financiers doit être déprécié.

IFRS 9 remplace le modèle des « pertes encourues » d'IAS 39 par celui des « pertes de crédit attendues ». Le nouveau modèle de dépréciation concerne les actifs financiers évalués au coût amorti, les actifs sur contrats et les instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, mais pas les placements dans des instruments de capitaux propres.

Détail des autres actifs financiers non courants

€000	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Titres de participation non consolidés	412	620
Actifs disponibles à la vente	412	620
Dépôts et cautionnements	3 524	3 418
Prêts aux salariés	187	599
Prêts construction	3 235	2 739
Autres actifs financiers	6 945	6 756
Total des autres actifs financiers non courants	7 358	7 376

Les titres de participation non consolidés sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres. En l'absence de marché actif ou de technique de valorisation fiable et pertinente, ces titres ont été maintenus au bilan à leur coût historique.

Les prêts aux salariés ne portent pas intérêt. Ils ont une échéance moyenne de 12 mois.

Les prêts construction ne portent pas d'intérêt et sont octroyés pour une période de 20 ans.

Les dépôts et cautionnements sont essentiellement composés de dépôts de garantie sur des contrats de locations immobilières.

6.1.2 Trésorerie

Méthode comptable

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan comprennent la trésorerie en banque, la caisse et les placements très liquides, facilement convertibles en un montant de trésorerie connu, soumis à un risque négligeable de changement de valeur et ayant une échéance de moins de trois mois lors de leur entrée au bilan.

Le tableau des flux financiers présente les flux réels liés à l'activité des sociétés présentes dans le périmètre de fin d'exercice.

Les mouvements qui affectent le bilan mais qui ne sont pas considérés comme des flux (investissements sans financement, reclassements, effets des fusions et apports partiels d'actifs externes au Groupe, changements de méthodes comptables) sont présentés en annexe pour les plus significatifs.

Les effets sur la trésorerie des acquisitions de sociétés consolidées sont mentionnés au niveau des flux d'investissement sous la rubrique « Acquisition d'entités nette de la trésorerie acquise ».

Le tableau de flux de trésorerie est établi selon la méthode indirecte à partir du résultat net consolidé.

Les dépréciations d'actifs courants sont assimilées à des pertes potentielles. En conséquence, la variation de l'actif courant est présentée nette de dépréciation.

La trésorerie du tableau des flux financiers comprend la trésorerie ainsi que les équivalents de trésorerie moins les concours bancaires qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie (Cf Tableau des Flux de Trésorerie dans les états financiers).

Détail de la Trésorerie et équivalents de trésorerie

€000	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Disponibilités	169 659	163 311
Trésorerie et équivalents de trésorerie	169 659	163 311
Concours bancaires	-4 740	-19 002
Trésorerie nette en fin d'exercice	164 920	144 309

La valeur comptable des disponibilités, rémunérées à des taux variables indexés sur les taux des dépôts à vue bancaires, est représentative de leur juste valeur.

Au 31 décembre 2019, le Groupe disposait de 80 millions d'euros de lignes de crédit disponibles à court terme non utilisées pour lesquelles toutes les conditions de tirage étaient satisfaites (80 millions d'euros au 31 décembre 2018).

6.1.3 Instruments financiers

Méthode comptable

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme et des swaps de taux d'intérêt pour se couvrir contre les risques associés aux taux d'intérêts et à la fluctuation des cours des monnaies étrangères. Ces instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur dès que le contrat est négocié et sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Les dérivés sont comptabilisés en tant qu'actifs lorsque la juste valeur est positive et en tant que passifs lorsque la juste valeur est négative.

Tous les gains et pertes provenant des variations de juste valeur de dérivés qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés directement en résultat. Conformément à sa politique de gestion de trésorerie, le Groupe ne détient, ni n'émet d'instruments financiers dérivés à des fins de transactions. Cependant les instruments dérivés qui ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture sont comptabilisés comme des instruments spéculatifs et leurs variations de juste valeur sont alors comptabilisées directement au niveau du résultat.

La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est le montant estimé que le Groupe recevrait ou réglerait pour résilier le swap à la date de clôture, en prenant en compte le niveau actuel des taux d'intérêt et du risque de crédit des contreparties du swap, par référence aux valeurs de marché d'instruments similaires. La juste valeur des contrats de change à terme est leur prix coté sur le marché à la date de clôture, déterminé par référence aux cours actuels pour des contrats ayant des profils de maturité similaires.

Pour le Groupe, les couvertures de flux de trésorerie concernent principalement les couvertures de change à terme de transactions hautement probables, ainsi que la couverture des flux d'intérêts à taux variables de certains emprunts par des swaps prêteurs taux fixe.

Au commencement d'une relation de couverture, le Groupe désigne de manière formelle et documente la relation de couverture à laquelle le Groupe souhaite appliquer la comptabilité de couverture ainsi que l'objectif en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture. La documentation inclut l'identification de l'instrument de couverture, de l'élément ou de la transaction couvert, de la nature du risque couvert ainsi que de la manière dont le Groupe évaluera l'efficacité de l'instrument de couverture à compenser l'exposition aux variations de juste valeur de l'élément couvert ou des flux de trésorerie attribuables au risque couvert. Le Groupe s'attend à ce que la couverture soit hautement efficace dans la compensation des variations de juste valeur ou de flux de trésorerie. La couverture est évaluée de façon continue afin de démontrer qu'elle a effectivement été hautement efficace durant tous les exercices couverts par les états financiers pour lesquels elle a été désignée. Les instruments de couverture qui satisfont aux critères stricts de la comptabilité de couverture sont comptabilisés de la manière suivante :

Couvertures de flux de trésorerie

Le profit ou la perte correspondant à la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisé en autres éléments du résultat global classés en capitaux propres, alors que la partie inefficace est comptabilisée en résultat.

Les montants comptabilisés directement en autres éléments du résultat global sont inclus dans le résultat de la période au cours de laquelle la transaction couverte affecte le résultat, comme par exemple lorsqu'un produit financier couvert ou une charge financière couverte est comptabilisé(e) ou lorsqu'une vente prévue a lieu. Quand l'élément couvert est le coût d'un actif non financier ou d'un passif non financier, les montants comptabilisés directement en capitaux propres associés sont exclus des capitaux propres et intégrés au coût initial de l'actif ou du passif non financier.

Si le Groupe s'attend à ce que la transaction prévue ou l'engagement ne se réalisent pas, les montants préalablement comptabilisés directement en autres éléments du résultat global sont enregistrés en résultat. Si l'instrument de couverture arrive à maturité, est vendu, résilié ou exercé sans remplacement ou renouvellement, ou si sa désignation comme instrument de couverture est révoquée, les montants précédemment comptabilisés en capitaux propres y sont maintenus jusqu'à la réalisation de la transaction prévue ou de l'engagement ferme.

Le Groupe a adopté le modèle de comptabilité de couverture d'IFRS 9, en vertu duquel il doit s'assurer que ses relations de couverture sont cohérentes avec ses objectifs et sa stratégie de gestion des risques, et adopter une approche plus qualitative de l'appréciation de ses couvertures.

Détail des justes valeurs

Le tableau ci-dessous présente une comparaison, par catégorie, des valeurs comptables et justes valeurs de tous les instruments financiers du Groupe.

Les valeurs de marché ont été utilisées pour déterminer la juste valeur des valeurs mobilières et assimilées à de la trésorerie. Les justes valeurs des dérivés et des emprunts ont été calculées par actualisation des flux futurs de trésorerie attendus aux taux d'intérêt courants. Compte tenu de leurs échéances proches, la juste valeur des autres actifs et passifs financiers, calculée en utilisant les taux d'intérêt du marché, ne présente pas d'écart significatif avec leur valeur comptable. Sur l'évaluation des actifs financiers disponibles à la vente, non cotés, se reporter en note 6.1.1.

€000	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Juste Valeur par capitaux propres	Coût amorti	Instrum. dérivés
Autres actifs financiers non courants	6 945	-	-	6 945	-
Créances clients et autres créances	638 836	-	-	638 836	-
Actifs financiers dérivés	90	-	-	-	90
Trésorerie	169 659	169 659	-	-	-
Equivalents de trésorerie	-	-	-	-	-
Titres de participation	412	-	412	-	-
Actif au 31 décembre 2019	815 942	169 659	412	645 781	90
Dettes financières à long et moyen terme	239 783	-	-	239 783	-
Concours bancaires	4 740	-	-	4 740	-
Dettes fournisseurs et autres dettes	634 964	-	-	634 964	-
Passifs financiers dérivés	473	-	-	-	473
Passif au 31 décembre 2019	879 960	-	-	879 487	473

€000	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Juste Valeur par capitaux propres	Coût amorti	Instrum. dérivés
Autres actifs financiers non courants	6 756	-	-	6 756	-
Créances clients et autres créances	617 767	-	-	617 767	-
Actifs financiers dérivés	124	-	-	-	124
Trésorerie	163 311	163 311	-	-	-
Equivalents de trésorerie	-	-	-	-	-
Titres de participation	620	-	620	-	-
Actif au 31 décembre 2018	788 578	163 311	620	624 523	124
Dettes financières à long et moyen terme	202 634	-	-	202 634	-
Concours bancaires	19 002	-	-	19 002	-
Dettes fournisseurs et autres dettes	573 489	-	-	573 489	-
Passifs financiers dérivés	564	-	-	-	564
Passif au 31 décembre 2018	795 689	-	-	795 125	564

Instruments financiers dérivés

Le tableau ci-après présente la ventilation de la juste valeur des instruments financiers dérivés à la date de clôture :

€000	31 déc. 2019		31 déc. 2018	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Instruments dérivés de couverture de change	90	-	124	(195)
Instruments dérivés de couverture de taux	-	(473)	-	(369)
Total	90	(473)	124	(564)

Couvertures

Couvertures de flux de trésorerie – Change

Au 31 décembre 2019, le Groupe dispose de contrats de change à terme destinés à couvrir les variations de change BRL/EUR.

€000	31 déc. 2019		31 déc. 2018	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Contrats de change à terme				
Couverture de flux de trésorerie	90	-	124	(195)

Couvertures de flux de trésorerie – Taux

Au 31 décembre 2019, le Groupe détenait cinq garanties de taux plafond destinées à couvrir les flux d'intérêts à taux variable, soit 90 millions de notionnels nets. Les garanties de taux plafond sont utilisées pour couvrir le risque de taux.

€000	31 déc. 2019		31 déc. 2018	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Couverture de taux d'intérêts				
Couverture de flux de trésorerie	-	(473)	-	(369)

Les conditions des garanties à taux plafond ont été négociées pour coïncider parfaitement avec les conditions de l'emprunt couvert.

Les couvertures de flux de trésorerie ont été évaluées comme hautement efficaces au 31 décembre 2019. Au titre de ces contrats, une perte latente nette de 0,4 millions d'euros a été comptabilisée en autres éléments du résultat global.

6.1.4 Passifs financiers

Méthode comptable

Emprunts portant intérêts

Tous les emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur, diminuée des coûts de transaction directement imputables, à l'exception des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est calculé en prenant en compte tous les coûts d'émission et toute décote ou prime de remboursement.

Les profits et pertes sont enregistrés en résultat lorsque les dettes sont décomptabilisées, ainsi qu'au travers du mécanisme du coût amorti.

Dettes financières et concours bancaires

€000	Devise Dette	Capital restant dû	
		31 déc. 2019	31 déc. 2018
Emprunts bancaires	EUR	92 859	113 876
Emprunt obligataire	EUR	84 604	84 533
Intérêts courus	EUR	1 146	1 147
Dette IFRS16	EUR	60 184	-
Autres dettes financières	EUR	417	417
Divers	EUR	22	19
Emprunts et autres dettes financières		239 231	199 992
Locations avec option d'achat (*)		-	2 195
Participation des salariés		552	447
Total des dettes financières		239 783	202 634
<i>Dont dettes financières non courantes</i>		199 811	182 263
<i>Dont dettes financières courantes</i>		39 972	20 371
Concours bancaires		4 740	19 002

(*) Les locations avec option d'achat ont été classées sur la ligne Dette IFRS16 en 2019

Le détail des garanties et sûretés réelles données est fourni en note 8.2 « Engagements donnés et reçus ».

La maturité des dettes financières est présentée en note 6.3.

6.2 Produits et charges financières

Méthode comptable

Le résultat financier net comprend les charges d'intérêts sur emprunts calculés en utilisant la méthode du taux effectif, les produits d'intérêts sur placements et les produits provenant des autres dividendes.

La charge d'intérêt comprise dans les paiements effectués au titre d'un contrat de location-financement est comptabilisée en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsqu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits provenant des dividendes sont comptabilisés dans le compte de résultat dès que le Groupe acquiert le droit à percevoir les paiements.

Détail du résultat financier

€000	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Autres produits de participation	136	31
Revenus des autres créances et Valeurs Mobilières de Placement	82	413
Reprises des dépréciations des titres et créances	39	206
Produits nets sur cessions de Valeurs Mobilières de Placement	6	-
Ecart nets de change sur éléments financiers	130	-
Plus value sur cessions d'actifs financiers	-	24
Autres produits financiers	-	624
Produits financiers	393	1 298
Coût de l'endettement financier brut	(6 611)	(3 588)
Ecart nets de change sur éléments financiers	-	(16)
Dotations des dépréciations des titres et créances	-	(17)
Autres charges financières	(1 918)	(2 112)
Charges financières	(8 529)	(5 734)
Résultat financier net	(8 136)	(4 436)

6.3 Gestion du risque financier

Les principaux passifs financiers du Groupe sont constitués d'emprunts et de découverts bancaires, de dettes de location financement et de dettes fournisseurs. L'objectif principal de ces passifs financiers est de financer les activités opérationnelles du Groupe. Le Groupe détient des actifs financiers tels que des créances clients, de la trésorerie et des dépôts à court terme qui sont générés directement par ses activités.

Le Groupe contracte également des instruments dérivés, principalement des swaps de taux d'intérêt, des garanties de taux plafond et des achats et ventes à terme de devises. Ces instruments ont pour objectif la gestion des risques de taux d'intérêt et de change liés aux activités et au financement du Groupe.

La politique constante du Groupe est de ne pas souscrire d'instruments dérivés à des fins de spéculation.

Les risques principaux attachés aux instruments financiers du Groupe sont le risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie, le risque de liquidité, le risque de change et le risque de contrepartie. Le Conseil d'administration a revu et approuvé les politiques de gestion de chacun de ces risques. Ces politiques sont résumées ci-dessous.

Liquidités et financement

Le Groupe finance l'ensemble de ses investissements mobiliers et immobiliers d'une part, et ses opérations de croissance externe, d'autre part, par autofinancement ou emprunt moyen terme.

Le Besoin en Fonds de Roulement est financé par découvert bancaire ou par affacturage.

Le Groupe dispose de contrats d'affacturage, par lesquels des balances de comptes clients sont cédées par subrogation conventionnelle sans recours contre les risques de défaillance du débiteur. L'analyse des risques et avantages telle que définie par IFRS 9 conduit le Groupe à décomptabiliser les créances cédées. Le Groupe reste mandataire de la facturation et du recouvrement des créances cédées mais n'en conserve pas le contrôle.

Outre ses lignes de financement moyen terme détaillées en note 6.1.4, le Groupe dispose d'une capacité de financement complémentaire à court terme et moyen terme de 140 millions d'euros répartie sur un pool bancaire.

Le tableau suivant présente le profil de maturité des passifs financiers du Groupe :

€000	<1 an	1 - 2 ans	3 - 4 ans	4 - 5 ans	> 5 ans	Total
Locations avec option d'achat	931	739	428	69	28	2 195
Emprunts bancaires	17 411	20 666	20 400	20 400	35 000	113 877
Emprunt Obligataire	-	-	-	-	84 533	84 533
Autres emprunts	1 583	-	-	-	-	1 583
Découverts bancaires	19 002	-	-	-	-	19 002
Participation des salariés	447	-	-	-	-	447
Fournisseurs	220 447	-	-	-	-	220 447
Avances et acomptes reçus sur commandes	6 710	-	-	-	-	6 710
Dettes fiscales et sociales	193 908	-	-	-	-	193 908
Comptes courants sur entreprises associées	228	-	-	-	-	228
Produits constatés d'avance	146 889	-	-	-	-	146 889
Divers	5 307	-	-	-	-	5 307
Total au 31 décembre 2018	612 862	21 405	20 828	20 469	119 561	795 125
Emprunts bancaires	20 432	26 731	20 240	19 768	5 688	92 859
Emprunt Obligataire	-	-	-	-	84 604	84 604
Autres emprunts	1 585	-	-	-	-	1 585
Dettes IFRS 16	12 664	18 276	7 601	6 857	14 786	60 184
Découverts bancaires	4 740	-	-	-	-	4 740
Participation des salariés	552	-	-	-	-	552
Fournisseurs	238 432	871	4 267	144	300	244 014
Avances et acomptes reçus sur commandes	7 862	-	-	-	-	7 862
Dettes fiscales et sociales	197 705	-	-	-	-	197 705
Comptes courants sur entreprises associées	1 209	-	-	-	-	1 209
Produits constatés d'avance	178 780	-	-	-	-	178 780
Divers	5 395	-	-	-	-	5 395
Total au 31 décembre 2019	669 356	45 878	32 108	26 769	105 378	879 489

Risque de change

Compte tenu de son développement à l'international, le Groupe est exposé à un risque de change transactionnel. Cette exposition naît en effet des ventes ou des achats effectués par les entités opérationnelles dans une devise différente de leur monnaie fonctionnelle.

Au cours de l'exercice 2019, environ 12% des achats du Groupe sont libellés dans une devise différente de celle de la société contractante. Les ventes dans le même cas, représentent moins de 3% du chiffre d'affaires. L'exposition au risque de change était essentiellement sur le dollar.

La politique du Groupe étant de garantir la marge commerciale des affaires, aussi chaque exposition significative fait systématiquement l'objet d'une couverture.

Pour cela, le service financier met en place des couvertures du risque de change pour les engagements fermes, sur la base des déclarations, par les opérationnels, des transactions futures en devises :

- Soit, en ayant recours à des contrats de change à terme;
- Soit, en ayant recours à des options de change

Risque de taux d'intérêts

L'exposition du Groupe au risque de variation des taux d'intérêt de marché est liée à l'endettement à moyen terme du Groupe.

La politique du Groupe consiste à gérer sa charge d'intérêt en utilisant une combinaison d'emprunts à taux fixe et à taux variable. La règle suivie par le Groupe consiste à garantir qu'au moins deux tiers de la dette soit à taux fixe, après couverture.

Dans cet objectif, le Groupe met en place des garanties de taux plafond ou des swaps de taux d'intérêt par lesquels il échange des taux variables contre des taux fixes pour toutes les échéances des emprunts concernés. A la souscription de ces dérivés, les sous-jacents trouvent systématiquement leur existence dans les comptes de l'entreprise.

Au 31 décembre 2019, environ 97% de la dette moyen terme du Groupe est couverte.

Les intérêts sur instruments financiers à taux variable sont réévalués à intervalles réguliers inférieurs à un an. Les intérêts sur des instruments financiers à taux fixe sont figés jusqu'à l'échéance de l'instrument.

La sensibilité du résultat avant impôt du Groupe à une variation de 100 points de base des taux d'intérêt concernant les emprunts à taux variable, serait de 24 milliers d'euros sur un an.

Par ailleurs, dans le cadre de son exploitation, le Groupe utilise des lignes de facilités bancaires à court terme ; la sensibilité relative à une variation de 100 points de base appliquée sur les éléments connus à la clôture aurait un impact négatif de 47 milliers d'euros au résultat de l'exercice.

7 Capitaux propres

7.1 Evolution des capitaux propres

Méthode comptable

Actions ordinaires

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés nets d'effets d'impôt en déduction des capitaux propres.

Actions d'autocontrôle

Les actions de la société mère qui sont détenues par la société mère ou l'une de ses filiales intégrées sont comptabilisées en réduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les variations de juste valeur au cours de la période de détention ne sont pas comptabilisées. Les résultats de cession de ces titres sont imputés nets d'effets d'impôt en capitaux propres. Le Groupe dispose d'actions d'autocontrôle pour 9,3 millions d'euros au 31 décembre 2019 (6,7 millions au 31 décembre 2018).

Détail des capitaux propres

€000	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Capital	10 000	10 000
Réserve légale	1 000	1 000
Titres d'autocontrôle	(9 333)	(6 692)
Réserves consolidées, dont Report à nouveau	90 094	88 727
Sous-total Primes et Réserves (part du Groupe)	81 761	83 035
Gains / (pertes) sur les couvertures de flux de trésorerie	(383)	(441)
Ecarts de conversion cumulés	(23 470)	(22 554)
Résultat (part du Groupe)	13 254	19 973
Total des capitaux propres (part du Groupe)	81 160	90 013

Au 31 décembre 2019, le capital social est composé de 1 485 662 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 6,73 euros (identique au 31 décembre 2018).

Affectation du résultat

Le 3 mai 2019, l'Assemblée Générale de la Société SNEF a décidé l'affectation du résultat de 2018 en report à nouveau pour 0,2 millions d'euros et en distribution de dividendes pour 10,4 millions d'euros.

Gains et pertes sur les couvertures de flux de trésorerie

La rubrique « Gains et pertes sur les couvertures de flux de trésorerie » enregistre la part du gain ou de la perte sur un instrument de couverture dans une relation de couverture de flux de trésorerie considérée comme efficace. La perte latente nette constatée en autres éléments du résultat global sur les couvertures de flux de trésorerie s'élève à 0,4 million d'euros au 31 décembre 2019 (perte latente de 0,4 million d'euros au 31 décembre 2018).

Ecart de conversion

Le poste « Ecart de conversion cumulés » est utilisé pour enregistrer les écarts de change provenant de la conversion des états financiers et des investissements nets dans les filiales étrangères.

7.2 Gestion du risque de capital

L'objectif principal du Groupe en termes de gestion de son capital est d'assurer le maintien d'une bonne notation du risque de crédit propre et des ratios sur capital sains, de manière à faciliter son activité et à maximiser la valeur pour les actionnaires.

Les seules contraintes réglementaires externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital sont celles qui découlent du droit français.

Le Groupe gère son capital en utilisant un ratio, égal à l'endettement net divisé par les capitaux propres.

8 Provisions pour risques et charges – Passifs éventuels – Garanties

8.1 Provisions pour risques et charges

Méthode comptable

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressource non représentative d'avantages économiques futurs sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à ce passif.

Détail des provisions pour risques et charges

€000	Litiges	Autres risques	Total
Au 31 décembre 2017	13 084	17 611	30 694
Dotations de l'exercice	3 946	7 221	11 167
Reprises utilisées	(3 576)	(2 744)	(6 320)
Reprises sans utilisation	(862)	(1 511)	(2 373)
Ecart de change	(356)	(15)	(371)
Entrée de périmètre	2 182	2 919	5 101
Autres mouvements et reclassements	(328)	65	(263)
Au 31 décembre 2018	14 090	23 546	37 636
dont provisions courantes	14 090	23 546	37 636
Dotations de l'exercice	7 990	8 311	16 301
Reprises utilisées	(1 373)	(4 362)	(5 734)
Reprises sans utilisation	(2 460)	(2 974)	(5 434)
Ecart de change	(48)	(49)	(97)
Autres mouvements et reclassements	4 916	(2 998)	1 917
Au 31 décembre 2019	23 114	21 474	44 589
dont provisions courantes	23 114	21 474	44 589

8.2 Engagements donnés et reçus

Cautions données sur marchés

Les cautions données sur marchés s'élèvent à 216,9 millions d'euros au 31 décembre 2019 (170,3 millions d'euros au 31 décembre 2018).

Garanties bancaires

Certains financements font l'objet de clauses « pari passu ». La clause « pari passu » associée à ces financements constitue un engagement par lequel l'emprunteur et ses filiales s'engagent à compter de la date de signature de ces contrats de financement à ne consentir aucune sûreté ou garantie à un tiers sur ses actifs, revenus et fonds de commerce, sans en faire bénéficier les prêteurs pari passu au même rang. Toutefois la présente clause ne s'appliquera pas aux sûretés existantes à la date de signature de ces contrats de financement, ni aux engagements hors bilan, y compris tout Engagement Par Signature, contractés par les membres du Groupe dans le cours normal des affaires et pour les besoins de leurs activités courantes.

Le covenant applicable au Groupe au titre des Financements est respecté au 31 décembre 2019.

9 Impôts et résultat net

9.1 Impôt sur le résultat

Méthode comptable

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. Le Groupe a opté pour l'affectation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) en impôt sur le résultat afin d'assurer une cohérence avec le traitement comptable appliqué par les sociétés du même secteur d'activité.

L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés en autres éléments du résultat global classés en capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé en autres éléments du résultat global classés en capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

9.2 Impôts courants et impôts différés

Méthode comptable

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle du report variable, pour les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé :

- Le goodwill non déductible fiscalement ;
- La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ;
- Les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et que ces impôts différés concernent la même entité imposable et la même autorité fiscale.

Éléments composant la charge d'impôt

€000	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Impôts sur les sociétés exigibles	(10 495)	(8 056)
Impôts différés	(3 225)	(1 980)
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (France)	(8 831)	(7 364)
(Charge) produit d'impôt différé	(22 550)	(17 399)

Éléments composant la charge d'impôt différé

€000	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Reconnaissance à l'avancement des résultats sur contrats en cours	(5 582)	(433)
Indemnités de départ en retraite	(153)	(182)
IFRS 16 - Contrats de location	341	-
Immobilisations corporelles (crédit-bail, amortissements)	(184)	563
Immobilisations financières	-	(19)
Ecart de conversion	(52)	(18)
Autres retraitements de consolidation (dépréciations, provisions)	357	(421)
Déficits fiscaux reportables	516	(1 722)
Autres différences temporelles statutaires	1 394	678
Dettes financières	138	(427)
(Charge) produit d'impôt différé	(3 225)	(1 980)

Le tableau ci-après présente le rapprochement entre la charge d'impôt figurant au compte de résultat et l'impôt théorique qui serait supporté sur la base du taux de droit commun applicable en France :

€000	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Résultat avant impôt et quote part des sociétés mises en équivalence	35 103	38 157
Dont dépréciation du Goodwill	(9 964)	-
CVAE classée en impôt	(8 831)	(7 364)
Charge au taux d'impôt en vigueur 34,43%	(9 046)	(10 602)
Crédits d'impôt (dont CICE)	814	4 385
Différence de taux d'imposition	(1 664)	741
Pertes fiscales non reconnues	(5 535)	(3 500)
Ajustement de l'impôt des périodes précédentes	29	(110)
Evolution des taux d'imposition	1 074	(237)
Différences permanentes	608	(713)
(Charge) produit d'impôt au taux réel	(22 550)	(17 399)
Taux d'imposition effectif	64,2%	45,6%
<i>Taux d'imposition effectif hors CVAE et dépréciation du goodwill</i>	<i>30,4%</i>	<i>32,6%</i>

Le taux d'imposition effectif est calculé sur la base du résultat net de l'ensemble consolidé.

Eléments composant les impôts différés actifs et passifs

€000	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Contrats en cours	(15 807)	(14 844)
Indemnités de départ à la retraite	10 639	9 112
IFRS 16 - Contrats de location	341	-
Immobilisations corporelles (crédit-bail, amortissements)	(4 387)	(4 596)
Immobilisations financières	(91)	(72)
Autres retraitements (dépréciations, provisions)	(2 714)	892
Déficits fiscaux reportables	6 011	3 027
Autres différences temporelles statutaires	4 060	5 026
Dettes financières	(342)	(480)
Passifs nets d'impôts différés	(2 290)	(1 936)
<i>soit après compensation par entité</i>		
Impôts différés actifs	8 666	8 377
Impôts différés passifs	(10 956)	(10 313)
Passifs nets d'impôts différés	(2 290)	(1 936)

Régime d'intégration fiscale

Le régime d'intégration fiscale permet à certaines sociétés françaises du Groupe de compenser leurs résultats imposables pour la détermination de la charge d'impôt d'ensemble, dont seule la société mère intégrante reste redevable. Au 31 décembre 2019, la Société SNEF, tête de Groupe du périmètre fiscal décrit en note 11.2, a comptabilisé un produit d'impôt lié aux correctifs et aux déficits des filiales.

9.3 Résultat net

Le résultat net par action de base est calculé sur le nombre moyen d'actions pondéré selon la date de création des actions dans l'exercice, déduction faite des actions d'auto détention.

10 Evènements postérieurs à la clôture

Depuis le début de l'exercice 2020, Le Groupe a procédé aux acquisitions des sociétés Steam Power Delta, rebaptisée Snef Power Services, regroupant les activités d'Auxiliaires Electriques qui avaient été reprises par General Electric à Alstom en 2014 ; Clid, spécialisée dans les cabines de peinture ; et Comoserv, spécialisée dans la maintenance mécanique industrielle en Roumanie.

L'épidémie mondiale de Covid-19 impacte les activités du Groupe sur les premiers mois de l'exercice 2020. Le Groupe met tout en œuvre pour préserver la santé de ses collaborateurs et pour répondre aux besoins de ses clients. L'ampleur et la durée de la pandémie n'étant pas connues à la date d'établissement de ce document, il n'est pas possible d'évaluer avec précision les impacts pour le Groupe.

11 Périmètre de consolidation

11.1 Evolution du périmètre de consolidation

Méthode comptable regroupement d'entreprises

En application d'IFRS 3 révisée, le coût d'acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur et des passifs repris à la date d'acquisition. Ce prix n'est pas majoré des frais directement imputables à l'acquisition, qui sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Tous les éléments identifiables d'actif acquis et d'éléments de passif pris en charge sont comptabilisés à leur juste valeur à la date du transfert du contrôle au profit du Groupe (date d'acquisition). Cette évaluation se réalise dans la devise de la société acquise. Le Goodwill représente la juste valeur de la contrepartie transférée, incluant la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise, augmentée du montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans la société acquise, moins le montant net comptabilisé au titre des actifs et passifs repris. Conformément à IFRS 3 révisée, le Groupe se réserve la possibilité, pour chaque transaction de déterminer un Goodwill selon sa quote-part de détention ou incluant à leur juste valeur les participations ne donnant pas le contrôle.

Conformément à IFRS 3, la période d'évaluation de l'allocation du prix d'achat prend fin dès lors que l'acquéreur dispose de l'information pertinente à propos des faits et circonstances qui existaient à la date d'acquisition ou dès lors qu'il considère qu'il n'obtiendra plus d'information supplémentaire. Cette période ne peut excéder 12 mois à partir de la date d'acquisition.

Regroupements 2019

La juste valeur des actifs et passifs identifiables des entrées de périmètre (cf. note 2.1) à leur date d'acquisition était la suivante :

€000	Entrées de périmètre 2019	Sorties de périmètre 2019	Total
Juste valeur de la quote part d'actif net	-	-	-
Goodwill	-	-	-
Coûts liés à l'acquisition	4 000	-	4 000
Trésorerie nette	-	635	635
Trésorerie sur acquisitions de l'exercice	4 000	635	4 635
Complément de prix au titre des acquisitions antérieures	-	-	-
Acquisition d'entités nette de la trésorerie acquise	4 000	635	4 635
Dette acquise	-	-	-
Acquisition d'entités nette de la dette acquise	4 000	635	4 635

11.2 Liste des sociétés consolidées

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de SNEF et les entités énumérées dans les deux tableaux suivants :

Périmètre France

Entité	Monnaie Fonctionnelle	Taux de détention	Intégration fiscale	Méthode de consolidation
2F Maintenance	EUR	40,98	Non	IG
Amica	EUR	100,00	Oui	IG
Ateim Ingénierie	EUR	84,44	Non	IG
CF Ingénierie	EUR	84,44	Non	IG
Ciel	EUR	100,00	Oui	IG
DEM (Dunkerque Etudes Montages)	EUR	81,96	Non	IG
DI Ingénierie	EUR	84,44	Non	IG
Ekium Groupe	EUR	84,44	Non	IG
Ekium SAS	EUR	84,44	Non	IG
Firac	EUR	100,00	Oui	IG
Fouré Lagadec Atlantique	EUR	81,96	Non	IG
Fouré Lagadec Charentes Maritimes	EUR	81,96	Non	IG
Fouré Lagadec Est	EUR	81,96	Non	IG
Fouré Lagadec Flandres	EUR	81,96	Non	IG
Fouré Lagadec Méditerranée	EUR	77,80	Non	IG
Fouré Lagadec Rhone Alpes	EUR	81,96	Non	IG
Etablissements Fouré Lagadec & Cie	EUR	81,96	Non	IG
Fouré Lagadec SARL	EUR	81,96	Non	IG
Fouré Lagadec - TMT Industrie	EUR	71,72	Non	IG
Gentiletti	EUR	100,00	Oui	IG
Iso Ingénierie	EUR	60,00	Non	IG
Mios	EUR	80,01	Non	IG
PrédicT	EUR	52,03	Non	IG
Entreprise Rousseau	EUR	100,00	Oui	IG
Scheffer	EUR	100,00	Oui	IG
SCI Garibaldi	EUR	57,38	Non	IG
SEEI	EUR	100,00	Oui	IG
SNEF Clim	EUR	100,00	Oui	IG
SNEF Désamiantage	EUR	100,00	Oui	IG
SNEF Electro-Mécanique	EUR	100,00	Oui	IG
SNEF Immo	EUR	100,00	Oui	IG
Mios Lab (ex : SNEF Lab)	EUR	70,02	Non	IG
SNEF Titres	EUR	100,00	Oui	IG
Sobec	EUR	100,00	Oui	IG
Tribord	EUR	84,53	Non	IG
Watt Network	EUR	100,00	Non	IG
Watt Real Estate Management	EUR	100,00	Non	IG

Périmètre international

Entité	Monnaie Fonctionnelle	Taux de détention	Méthode de consolidation
Air Consulting Engineering (Belgique)	EUR	84,44	IG
Alpis (Roumanie)	RON	84,71	IG
Brinel PC Prod SRL (Roumanie)	RON	84,89	IG
Net Brinel SA (Roumanie)	RON	85,00	IG
Consultec (Ile Maurice)	MUR	84,44	IG
Ekium Bénélux (Luxembourg)	EUR	84,44	IG
ENDEC (Pologne)	PLN	49,18	IG
Energ Power (Brésil)	BRL	100,00	IG
Fouré Lagadec Algérie (Algérie)	DZD	77,80	IG
Fouré Lagadec Maroc (Maroc)	MAD	80,31	IG
Fouré Lagadec Pressure Vessel (Maroc)	MAD	81,96	IG
IMSAT (Roumanie)	RON	99,46	IG
IMSAT USA (Etats-Unis)	USD	99,46	IG
Mapicer (Maroc)	MAD	100,00	IG
MaxControl (Brésil)	BRL	51,00	IG
Omnium Services (Cameroun)	FCFA	100,00	IG
SCI FL Immobilière (Maroc)	MAD	81,96	IG
Sequor (Brésil)	BRL	51,00	IG
SESI (Gabon)	FCFA	71,16	IG
SNEF Algérie (Algérie)	DZD	100,00	IG
SNEF Congo (Congo)	FCFA	100,00	IG
SNEF Côte d'Ivoire (Côte d'Ivoire)	FCFA	100,00	IG
SNEF Portugal Eletricidad (Portugal)	EUR	100,00	IG
SNEF Gabon (Gabon)	FCFA	100,00	IG
SNEF Ireland (Irlande)	EUR	100,00	IG
SNEF Monaco (Monaco)	EUR	70,00	IG
SNEF Nigéria (Nigéria)	NGN	40,23	MEQ
SNEF Polska (Pologne)	PLN	100,00	IG
SNEF Sénégal (Sénégal)	FCFA	100,00	IG
SNEF Serviços e Montagens (Brésil)	BRL	100,00	IG
SNEF Slovensko (Slovaquie)	EUR	100,00	IG
SNEF Ukraine (Ukraine)	UHA	99,46	IG
Watt Rem Corp (USA)	USD	100,00	IG

IG : intégration globale

MEQ : Mise en équivalence

Parties liées

Le tableau suivant fournit le montant des transactions qui ont été conclues avec les parties liées pour l'exercice :

€000	Ventes aux parties liées	Achats auprès des parties liées	Créances sur parties liées	Dettes envers les parties liées	Quote part de résultats avec parties liées
GIE SFL	619	-	177	-	-
GIE Oder	-	175	-	-	-
Sous-total GIE	619	175	177	-	-
SEP EPR Flamanville (Co-entreprise)	2 655	-	95	-	545
SEP NCPF	1 090	-	-	-	180
SEP UOT	-	-	-	-	278
SNEF NIGERIA (Mise en équivalence)	-	-	-	-	(16)
Total	4 363	175	272	-	986

Le GIE Oder met à disposition du Groupe des moyens de transport aérien.

La Société en Participation EPR Flamanville a été mise en place dans le cadre d'un projet de construction d'une centrale nucléaire de nouvelle génération.



Marseille Siège social

87 avenue des Aygalades - 13015 Marseille
+33 4 91 61 58 00 / +33 4 91 61 58 13
www.snef.fr